

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Abderrahmane Mira - Béjaïa



Faculté des Lettres et des Langues
École Doctorale de Français

Mémoire

En vue de l'obtention du diplôme de Magister
Option : Sciences du langage

Thème :

**Étude lexico-sémantique des anglicismes
informatiques dans la langue française :**

Cas des revues électroniques.

Présenté par :

M. SERIDJ Fouad

Sous la direction du :

Dr. AMOKRANE Saliha

Le jury :

Présidente : Dr. MERED Zoulikha, Maître de conférence A- Université d'Alger II.

Rapporteur : Dr. AMOKRANE Saliha, Maître de conférence A- Université d'Alger II.

Examineur : Pr. AREZKI Abdenour - Université de Bejaia.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement ma directrice de recherche Mme Saliha AMOKRANE pour m'avoir guidé et avoir su l'énergie nécessaire aux bons moments.

J'adresse mes remerciements à Mme Farida BOUALIT, responsable de l'EDAF antenne de Bejaïa, pour m'avoir donné confiance et motivation tout au long de ce travail.

Je remercie les membres du jury M. Abdenour AREZKI et Mme Zoulikha MERED qui m'ont fait l'honneur d'évaluer ce travail. Sans leurs regards, en effet, les manquements de ce modeste travail nous auraient échappé, à jamais.

Un grand merci à ma famille et à mes amis pour leurs encouragements et leur soutien inconditionnel dans les moments durs.

Table des matières

Introduction générale.....	07
Chapitre I : Cadrage théorique et définition des concepts.....	11
1- Délimitation du corpus et état des lieux.....	12
2- Définition de l'emprunt linguistique	16
3- Emprunt, xénisme ou pérégrinisme ?.....	17
4- La transmission de l'emprunt	20
5- L'intégration de l'emprunt	22
6- L'emprunt dans le champ de l'informatique.....	23
7- Les motivations de l'emprunt dans le domaine de l'informatique.....	25
7.1- L'emprunt de nécessité	25
7.2- L'emprunt de luxe et de mode.....	26
8- Les anglicismes informatiques.....	26
9- Quelques spécificités du lexique informatique	28
9.1- La siglaison, l'abréviation et l'acronyme	28
9.2- Équivalence et traduction	29
9.3- L'hybridation.....	29
10- L'anglais comme langue fournisseuse de la terminologie informatique....	30
Conclusion	32

Chapitre II : analyse des emprunts intégrés dans la langue d'accueil.....	33
Introduction	34
1- De l'adaptation à l'intégration.....	35
2- Les aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil.....	37
2.1- L'aspect phonétique et/ou phonologique.....	37
2.1.1- Francisation proprement dite.....	38
2.1.2- Adaptation et substitution des phonèmes.....	40
2.1.3- Remarque sur le système vocalique.....	42
2.1.4- Maintenir la prononciation de la langue source.....	44
2.1.5- Substitution des graphèmes et variantes orthographiques.....	45
2.2- L'aspect morphosyntaxique.....	49
2.2.1- Les anglicismes et le système dérivationnel	50
2.2.1.1- La dérivation préfixale	51
2.2.1.1.1- Préfixation pour la formation des verbes	51
2.2.1.1.2- Préfixation pour la formation des noms.....	52
2.2.1.2- Dérivation suffixale	52
2.2.1.2.1- Suffixation pour la formation des verbes	53
2.2.1.2.2- Suffixation pour la formation des noms.....	54
2.2.2- La composition.....	55
2.2.3- Les marques du genre.....	58
2.2.3.1- Les caractéristiques des deux genres.....	58
2.2.3.2- Détermination des anglicismes par l'article français.....	59
2.2.4- La catégorie du nombre.....	61
2.2.4.1- Attribution de la marque du pluriel du français « s ».....	62
2.2.4.2- Invariabilité du nombre.....	64

2.3- L'aspect sémantique.....	64
2.3.1-Motivation sémantique.....	65
2.3.2- Calque ou emprunt sémantique.....	66
2.3.3- Les procédés de changement de sens ou le trajet sémantique.....	66
2.3.3.1- Le changement par extension de sens.....	66
2.3.3.2- Le changement par restriction de sens ou spécification.....	71
2.4- Intégration par gamme de fréquence.....	72
Conclusion.....	73
Chapitre III : analyse des xénismes.....	75
Introduction.....	76
1- Marques du xénisme.....	77
1.1- Marques typographiques.....	77
1.1-1. L'usage de la majuscule aux premiers emplois.....	78
1.1-2. Usage des guillemets.....	79
1.2- Marques linguistiques.....	82
1.2.1- Xénismes accompagnés d'une traduction ou d'un équivalent.....	82
1.2.2- Xénismes accompagnés d'une définition.....	87
1.2.2.1- Xénisme suivi d'une définition.....	88
1.2.2.2- Xénisme précédé d'une définition.....	89
1.2.3- Aspect phonétique.....	90
1.2.4- Aspect morphosyntaxique.....	91
1.2.5- Les sigles.....	92
2- L'usage des xénismes.....	95
2.1- La fréquence.....	95
2.2- La motivation.....	96

2.3- La durée de vie du xénisme.....	99
Conclusion.....	100
Conclusion générale.....	102
Références bibliographiques.....	108
ANNEXE.....	112

Introduction générale

Nous trouvons dans le lexique français lié à l'informatique beaucoup d'emprunts à l'anglais, il s'agit à la fois d'un emprunt massif et d'emprunt à une langue dominante. Nous savons qu'une raison de l'emprunt est la nécessité, c'est le fait qu'une technique étrangère est importée avec son vocabulaire par une langue donnée, ça se fait progressivement par le contact de langues et l'usage discursif. C'est un procédé qui est lié au temps. Selon DUBOIS.J « il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B et que A ne possédait pas »¹. Cette définition désigne l'emprunt comme un phénomène général, mais les études linguistiques ont montré qu'avant d'atteindre le stade d'un emprunt assimilé, les mots étrangers prennent plusieurs formes et connaissent plusieurs étapes. Il y a lieu de signaler à ce sujet que le lexique informatique du français connaît de plus en plus de mots et expressions d'origine anglaise.

En fait, Ce qui retient notre attention c'est le parcours de ces termes dans la langue emprunteuse, car la réalité linguistique montre que ces mots apparaissent dans le discours écrit des locuteurs de manières très diverses. De ce fait, nous avons jugé très utile de mener une étude linguistique, diachronique afin d'éclaircir la question de l'emprunt linguistique dans ce lexique. Dans le cadre de notre travail, nous nous intéresserons à l'intégration des termes anglais employés dans des textes produits en français. Nous prendrons en charge tout au long de cette étude toutes les traces linguistiques qui accompagnent ces mots, car nous avons cru intéressant de savoir s'ils ont intégré ou non le lexique informatique.

Le contact du français avec l'anglais est très répandu dans le domaine de l'informatique. En effet, cette situation aboutit à des conséquences considérables dans le lexique du français. Ceci est dû sans aucun doute à l'hégémonie technoscientifique et économique américaine. Ce pays exporte, en fait, un grand nombre de termes techniques qui sont arrivés à envahir plusieurs lexiques de langues étrangères. Cela nous mène à nous poser la question : comment le français a pu traiter cet envahissement, voir l'intégration des anglicismes informatiques ?

¹ DUBOIS Jean et al. , *Dictionnaire de linguistique*, Paris : librairie Larousse, 1973, P. 188.

En d'autres termes, la question nodale de notre travail est de savoir si ces lexies anglaises relevées du corpus ont intégré le lexique du français ou non?

En analysant ces termes nous essayerons de répondre aux questionnements suivants :

- Comment ces emprunts à l'anglais dans le domaine de l'informatique se comportent-ils dans la langue d'accueil qui est le français ? Autrement dit, vont-ils être intégrés?
- Si oui, comment se fait l'intégration ? Si non, quels sont les signes qui nous permettent de dire que l'unité lexicale empruntée n'est pas intégrée dans la langue cible ?

Par rapport à ces questions, nous formulons les hypothèses suivantes :

Certains des anglicismes informatiques dégagés du corpus, étant donné leur ancienneté et leur fréquence d'usage élevée, seront sans doute intégrés et subiront donc un processus d'adaptation aussi bien au niveau phonique, graphique, morphosyntaxique que sémantique. Par contre, d'autres, sans doute moins nombreux, continueront d'être traités comme des termes étrangers.

L'objectif premier de cette recherche est d'essayer de débroussailler le comment de l'intégration des anglicismes informatiques dans la langue française.

En seconde lieu, nous nous tacherons de décrire et d'analyser ces emprunts de point de vue de leur formation ; c'est-à-dire de leurs caractéristiques phonétiques, morphologiques, syntaxiques et sémantiques d'une part. D'autre part, nous essayerons d'expliquer les changements de sens et de forme qu'ils subissent au sein du système français.

En d'autres termes, nous tenterons de savoir si les anglicismes informatiques font peau neuve ou non, pendant leur emploi dans la langue française. Ainsi, nous essayerons de faire la lumière sur les aspects de l'emprunt linguistique dans le domaine de l'informatique.

Pour ce faire, nous avons décidé de mener une étude diachronique de ces termes d'emprunt dans une perspective lexico-sémantique. Notre analyse s'applique sur des textes portant sur le domaine de l'informatique. Il nous a été possible d'assister, durant cette dernière décennie, à un véritable « transfert linguistique » qui se montre avec des emprunts à l'anglais dans le champ technologique. Les termes : Word, Windows, par exemple, sont des mots anglais qu'on rencontre souvent dans de nombreux textes publiés en français, mais leur emploi et leur statut dans la langue emprunteuse sont toujours le centre d'un questionnement. Il nous a donc semblé intéressant d'explorer ces textes et d'y repérer une liste de ces mots techniques pour tenter de tracer et d'expliquer leur parcours dans notre corpus et afin de comprendre les mécanismes de l'emprunt linguistique dans le lexique informatique.

Pour mener à bien notre travail, nous avons jugé intéressant de le subdiviser en trois chapitres. Le premier sera consacré au cadre conceptuel dans lequel nous aurons à définir les différentes notions théoriques que pose l'analyse lexicologique et sémantique de l'emprunt et du xénisme dans une langue donnée. Nous nous attacherons, aussi, d'aborder le cadre sociolinguistique dans la mesure où le contact de langues véhicule souvent l'emprunt, et nous essayerons d'étudier sous quelles pressions les locuteurs recourent à l'emprunt dans la formation d'un lexique de spécialité. Nous discuterons également de la spécificité du corpus et de ses particularités.

Le deuxième chapitre sera une analyse des aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil. Nous nous intéresserons au processus d'adaptation des anglicismes informatiques ayant subis les normes de la langue française. Nous tenons à signaler que dans ce chapitre nous tenterons de confirmer l'assimilation de ces emprunts par le lexique français à travers leurs fréquences dans le discours, et seront analysés dans différents plans : phonétique/phonologique, morphosyntaxique et sémantique.

Dans le troisième chapitre de notre travail, l'intérêt sera centré sur l'analyse des xénismes, c'est-à-dire, des anglicismes non adaptés ainsi que leurs particularités dans un contexte : celui des revues électroniques.

Chapitre I

Cadrage théorique et définition des concepts

Le présent chapitre concerne quelques repères théoriques en relation avec le procédé de l'emprunt linguistique. Nous proposons, en fait, quelques définitions des concepts clés en relation avec ce processus. En premier lieu, nous donnerons un aperçu sur les travaux qui ont été réalisés à propos de l'emprunt et sur les anglicismes informatiques. Nous parlerons, également, du corpus et de ses spécificités, afin de pouvoir situer notre recherche dans ce champ et mettre en relation cette dernière avec les différentes analyses faites auparavant.

En deuxième lieu, nous exposerons certaines définitions de ce phénomène pour pouvoir comprendre les différentes visions des linguistes à ce propos. Puis nous discuterons du statut de ce dernier dans la langue d'accueil afin de mieux cerner la problématique de l'intégration qui viendra dans le deuxième chapitre. Nous toucherons, entre autres, aux caractéristiques de l'emprunt linguistique à savoir : sa transmission, son intégration et son rôle dans la constitution de la terminologie informatique en français. Ensuite, nous nous pencherons sur l'impact des anglicismes dans le lexique informatique de cette langue. Dans ce même volet seront débattus quelques changements, dans le lexique français, dus à l'invasion de ces termes anglais et nous désignerons, de ce fait, quelques conséquences de ce phénomène.

1- Délimitation du corpus et état des lieux

Pour situer notre étude face aux travaux réalisés sur l'emprunt linguistique, et plus particulièrement sur les anglicismes informatiques, nous esquissons d'abord quelques grandes lignes d'étude de ce procédé. En France, l'ouvrage de Deroy L. demeure l'un des plus complets. Tous ses travaux sont parus dans les années 1950 mais ils servent toujours comme des textes de base pour cette analyse.

Dans sa thèse intitulée « l'emprunt linguistique » (soutenue en 1956), l'auteur a fait la collecte de certains termes empruntés par le français ainsi que leur identification, tout en établissant l'origine du terme d'emprunt et son évolution au sein du lexique. Il a affirmé que « tous les éléments d'une langue sont empruntables », ce qui ouvre le champ des études linguistiques sur le phénomène de l'emprunt aux autres linguistes. Certaines de ces études se sont donné pour but la délimitation des causes de l'emprunt et ses conséquences sur la langue emprunteuse. Nous citons, par exemple, les

travaux de Cheriguen F. qui a développé dans son ouvrage « *Les mots des uns, les mots des autres* »² l'étude des mécanismes et du fonctionnement de l'emprunt et du xénisme. Il a tenu à exposer également dans cet ouvrage une analyse des conditions générales de ce phénomène, avec un examen détaillé de cas précis à partir d'un corpus varié portant essentiellement sur le domaine de l'architecture dans les trois langues en contact : le français, l'arabe et le berbère.

Dans ce même cadre, il a distingué entre le xénisme qui est un élément non intégré dans la langue emprunteuse du fait de sa non mise en morphologie dans le lexique, et l'emprunt assimilé qui est une unité qui n'est plus considérée comme « étrangère ». Il a tenu à repenser, dans cet ouvrage, les principaux problèmes de la linguistique contemporaine relatifs, selon lui, aux différences lexicales, sémantiques et conceptuelles des langues en contact, en ajoutant que c'est d'une « interlinguistique » définie comme science du domaine frontalier des langues, qu'il devrait s'agir.

Nous tenons à préciser que les publications sur les bases théoriques de l'emprunt linguistique sont relativement rares, c'est ce qui nous a poussés à nous intéresser aux articles des chercheurs parus dans les différentes revues électroniques et qui traitent du domaine des anglicismes.

Certains chercheurs font des efforts considérables pour montrer l'importance des anglicismes et leur forte présence dans la langue française. Nous citons, à titre d'exemple, l'étude de Schwab W. qui s'intitule « *les anglicismes dans le droit positif québécois* »³ et qui met en exergue la situation des anglicismes dans des textes juridiques du Québec à travers une étude linguistique et une analyse diachronique des emprunts à l'anglais dans cette région. L'auteur présente un répertoire des anglicismes avec leurs traductions et leur forme suspecte afin d'analyser leur degré d'acceptabilité dans ces textes. Il expose en effet des opinions différentes sur le lexique d'une langue (dite de spécialité) et sur les langues en contact.

² CHERIGUEN, F. *Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère*. Edition CASBAH, Alger, 2002. P191.

³ SCHWAB, W. « *Les anglicismes dans le droit positif québécois* », dossier du conseil de la langue française (étude juridique), n° 21, Montréal, Éditeur officiel du Québec, 1984, p. 160, Cité par : Paul PUPIER in : revue québécoise de linguistique vol. 16, n° 2, 1987, p.315-318. Article en ligne, URL : <http://id.erudit.org/id/602604ar>. Consulté le : 21 mars 2010.

Dans un autre point portant toujours sur le domaine des anglicismes, nous trouvons aussi une étude menée par Mariette MENIER-CRESPO de l'université de Lyon III, sur les emprunts à l'anglais et plus particulièrement sur : « les anglicismes dans la presse d'information économique espagnole »⁴. Dans cette analyse l'auteur s'est intéressé à l'intégration des anglicismes dans le domaine de l'économie en langue espagnole. Elle a pu dégager plusieurs catégories d'emprunts assimilés. La première catégorie est celle des anglicismes assimilés phonétiquement.

Ajoutant à cela une deuxième catégorie qu'elle considère comme des calques sémantiques régulièrement pourfendus par les tenants de la pureté du langage. Ainsi cette recherche pourrait nous servir dans l'exploitation de notre corpus et la délimitation des angles d'analyse de ce dernier.

Toujours dans le cadre de la recherche sur les anglicismes dans le domaine de l'informatique, on cite la thèse de magistère en linguistique soutenue en 2007 par Joseph OURFAHLI à l'université d'Alep. Ce travail universitaire est « une analyse comparée des emprunts informatiques dans la langue arabe et française »⁵ et comme l'anglais est la langue qui domine dans les domaines techniques, l'auteur prétend que les linguistes se proposent de présenter ces nouveaux arrivants (anglicismes), d'en analyser les origines linguistiques et conceptuelles et d'en expliquer la formation et la logique derrière leur création dans le langage informatique du français et de l'arabe. Il a tenu dans un premier lieu à définir l'emprunt linguistique sous plusieurs aspects (linguistique et sociolinguistique), il a touché aussi au contexte actuel dans lequel évolue le lexique informatique du français.

Il s'est lancé ensuite dans la problématique de l'intégration de ces mots étrangers. Il s'est penché enfin sur une conclusion large dans laquelle il confirme que l'intégration d'un mot étranger dans une langue repose sur plusieurs facteurs et aspects tel que le temps et les critères suivants : phonétique, morphosyntaxique et sémantique.

⁴ MARIETTE, M-C, « *les anglicismes dans la presse d'information espagnole* », IN : Journal des traducteurs, vol. 32 n° 3, 1987, p 273-277. Article en ligne, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/002437ar>. Consulté le: 10 février 2010.

⁵ OUF AHLI, J, « *Analyse comparée des emprunts informatiques dans la langue arabe et française* », thèse de magistère soutenue en 2007 à l'université d'Alep sous la direction de M. Jihad SALLOOM. Thèse en ligne, URL : <http://ha/archives-ouvertes.fr/doc/00/41/20/48/pdf/thèse.pdf>. Consulté le : 18 janvier 2010.

Ainsi, nous avons cru intéressant d'explorer les idées de ces auteurs afin de nous lancer dans une étude des anglicismes informatiques sous plusieurs perspectives (lexicologique et sémantique). Nous avons recueilli le maximum de mots d'origine anglaise repérés dans les revues informatiques électroniques et puis nous avons essayé d'élaborer une méthodologie d'intégration de ces anglicismes informatiques en langue française.

La technologie informatique provient du monde anglo-saxon, les usagers français voir même francophone l'utilisent largement d'où le recours à l'emprunt. On peut dire, donc, que la domination économique et technologique de ces derniers véhicule la présence massive de l'anglais dans le monde. Comme l'affirme Cheriguen, F, : « devant une nécessité d'exprimer une réalité étrangère à la langue du locuteur, il ne peut faire autrement qu'appeler les choses par leurs noms »⁶ c'est-à-dire, recourir inévitablement à l'emprunt.

Dans le champ de l'informatique, l'exploration de notre corpus nous montre une réalité qui n'est pas différente de la conception de cet auteur. Cela dit, quand nous nous trouvons face à un texte écrit en français qui traite un thème en informatique, nous remarquons la présence en force des termes anglais.

Nous avons constaté que le recours aux anglicismes est aussi très fréquent dans les revues informatiques rédigées en langue française. Pour cela, il nous a paru nécessaire de proposer un essai d'analyse de ces termes du point de vue de leur intégration dans le français. Notre corpus s'appuie sur deux revues informatiques, électroniques (disponibles sur internet). L'une qui s'intitule : « ENSEIGNEMENT PUBLIC INFORMATIQUE », est disponible sur le site Internet suivant : « www.epi.asso.fr ». Nous avons choisi d'explorer les articles téléchargeables de cette dernière sur une période allant de 1995 à 2004, avec quatre numéros pour chaque année, mais la période de l'exploration sera déterminée par le processus de l'intégration pour certains termes.

⁶ CHERIGUENE, F, *Op.cit.* P48.

Il en va de même pour l'autre revue qui est disponible sur le site suivant : « www.edutice.archives_ouvertes.fr » et qui s'intitule : **le monde informatique**. Nous avons opté pour ce type de textes afin de faciliter notre tâche grâce à la disponibilité immédiate et permanente des articles sur Internet, et pour une éventuelle utilisation d'un moteur de recherche ou d'un logiciel de lexicométrie pour inventorier les unités lexicales qui seront dégagées. Ce que nous allons étudier sont les traces linguistiques comme, les gloses, les transformations, les traductions... qui accompagnent ces emprunts. Nous nous intéresserons également aux modifications morphologiques et sémantiques que subissent certains de ces mots dans le discours, car ceci pourrait être un indicateur de leur assimilation dans le lexique.

Pour obtenir les fréquences d'emploi des anglicismes dégagés du corpus, nous sommes servis d'un logiciel lexicométrique à savoir **lexico3** pour fournir avec exactitude leurs fréquences. Ces lexies anglaises ainsi que leurs fréquences d'emploi dans les deux revues exploitées sont répertoriées en annexe. Cette méthode répond au besoin de vérifier l'impact de la gamme de fréquence des emprunts linguistiques sur leur intégration dans la langue emprunteuse.

2- Définition de l'emprunt linguistique

Considéré comme un phénomène indispensable pour l'enrichissement lexical d'une langue donnée, l'emprunt linguistique est remarquablement défini par plusieurs linguistes comme un transfert d'éléments linguistiques d'une langue à une autre. Selon Derooy, L, « l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté »⁷. A travers cette citation on comprend que l'emprunt est un processus de transmission des unités linguistiques qui implique plusieurs facteurs.

La signification du terme « emprunt » est composée de quatre éléments essentiels⁸, il s'agit en effet de : l'action d'emprunter, la chose empruntée, le prêteur et l'emprunteur. Cette conception nous résume en fait la définition de ce processus superficiellement, mais l'analyse de cette citation nous mène à nous interroger sur

⁷ DEROY, L, *l'emprunt linguistique*, Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, Fascicule CXLI, édition les belles lettres, Paris 6^e, B.U., Sorbonne, 1956.

⁸ OURFAHLI, J, *op.cit.* P 21.

certains points plus profonds. Le mot « emprunt » désigne une relation d'échange, mais dans ce cas il n'y a pas des choses à rendre par l'emprunteur. C'est tout simplement « une imitation d'une unité lexicale d'une autre langue qui sera ensuite adaptée, à des degrés divers dans la langue d'arrivée »⁹. Il s'agit d'une situation où le locuteur d'une langue donnée découvre des concepts qui ne sont pas disponibles dans son répertoire lexical pour dénommer certains objets.

Pour WEINREICH (repris et traduit par LOVECCHIO) : « il s'agit d'une interférence-lexicale ou grammaticale- entre deux langues qui sont en contact, une situation dans laquelle deux ou plusieurs langues sont employées dans un même espace et où de nouvelles réalités doivent être articulées ».¹⁰

3- Emprunt, xénisme ou pérégrinisme ?

Après avoir esquissé les grands axes théoriques sur la définition de l'emprunt linguistique, nous nous sommes posé la question du statut de l'emprunt face à celui du xénisme et du pérégrinisme. L'enjeu c'est toujours la problématique de l'intégration car, selon Cheriguene, F, « le statut d'un emprunt (et davantage encore quand il s'agit d'un xénisme) est incertain et peut être remis en question tant que le terme n'est pas intégré au point de devenir une base en langue cible engendrant des dérivés »¹¹. Dans cette citation l'auteur parle de « remise en question » d'un terme emprunté dans une langue dans la mesure où l'acceptation de ce dernier n'est pas souvent positive, et elle est relativement déterminante pour le statut et l'évolution de l'emprunt. C'est pourquoi il a mis en exergue dans son analyse le degré d'acceptabilité de ce dernier pour montrer à quel point et à quel moment un terme emprunté s'offre une place dans la langue d'accueil.

Quand on parle de « statut » on sous-entend la distinction entre les différents stades que l'emprunt traverse durant son évolution et le niveau qu'il atteint à une époque bien déterminée. Pour cela, tout travail d'investigation dans le domaine des

⁹ LOVECCHIO, N, *L'intégration des anglicismes dans le champ de la sociolinguistique : le cas du lexique labovien en français*. Master 2 linguistique soutenu en juin 2008 sous la direction de M. André THIBAUT. UFR de langue française, université Paris Sorbonne, Paris IV. P25.

¹⁰ Idem.

¹¹ CHERIGUEN, F. *op.cit.* P. 217.

emprunts linguistiques nécessite une étude diachronique avec un corpus riche en matière des mots étrangers, et prend une période de préférence longue. Par ailleurs, nous avons compris, à travers nos lectures, que les linguistes ont élaboré une terminologie particulière pour l'emprunt. Nous avons cité en haut les termes « pérégrinisme » et « xénisme », sur lesquels nous nous focaliserons dans ce volet afin de cerner le contenu de chacun d'eux, car nous avons jugé utile de délimiter les frontières qui les séparent.

En effet, dans sa thèse consacrée à l'emprunt linguistique, Derooy L, avait procédé à la distinction entre ces deux termes du point de vue de leur durée de vie et de l'usage au sein d'une langue donnée. Il écrit à ce propos : « au point de vue de l'usage à un moment donné de l'histoire d'une langue, c'est-à-dire de la synchronie, l'emprunt total se présente avec de multiples nuances d'extension. Nous pouvons distinguer deux catégories : les pérégrinismes ou xénismes, c'est-à-dire les mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités (les *Fremdwörter* des linguistes allemands) et les emprunts proprement dits ou mots tout à fait naturalisés (les *Lehnwörter*) »¹². L'auteur donc avait posé cette opposition entre deux catégories qui se distinguent, comme il le disait, par leur « naturalisation ».

Mais il n'a pas été aussi précis que cela, car il était plutôt prudent dans ses précisions à propos de leur démarcation dans le lexique en disant que : « il n'est pas possible de tracer une limite précise entre les deux catégories, non seulement l'usage varie selon les époques, mais, à tout moment il comporte un certain flou »¹³. Plus encore, il considère les pérégrinismes comme des éléments qui appartiennent souvent aux langues spéciales vu leur statut de passagers et leur faible fréquence dans le discours.

Pour cela, il affirme que la naturalisation de l'emprunt (comme corps étranger) est déterminée par sa fréquence d'usage ou sa dictionnarisation. Il propose cette distinction qui consiste à montrer que l'adaptation d'un terme étranger implique un long processus pour passer d'un stade d'évolution à un autre.

¹² DEROY L, *op.cit.* P. 224.

¹³ *Idem*

Mais d'un autre côté, Chadelat J-M, est allé un peu loin dans ces définitions des pérégrinismes et des xénismes en disant que « les pérégrinismes ne sont après que des mots voyageurs ou migrants considérés du point de vue linguistique, en fonction d'une place hypothétique au sein du système susceptible de les adopter »¹⁴. Ceci dit, avant qu'une unité lexicale soit considérée comme emprunt elle est d'abord à la recherche d'une place dans la langue d'accueil. Cette conception explique le statut d'un terme emprunté non assimilé ou pas encore accepté dans la langue emprunteuse.

Quant aux xénismes, l'auteur les qualifie comme étant « des mots étrangers considérés du point de vue des locuteurs en fonction de leurs forme exotique »¹⁵. Ils sont à distinguer des emprunts définitifs. Pour Cheriguen, F, l'emprunt est un élément de la langue et le xénisme est considéré comme une unité de discours. De ce fait, il écrit : « le xénisme est un fait de parole, de discours. Le niveau de la langue n'est atteint que par l'emprunt définitif »¹⁶. De ce point de vue, quand on se penche sur les emprunts du français à l'anglais dans le domaine de l'informatique, on constate que la classification des anglicismes repose sur l'observation et l'analyse de leurs particularités, mais aussi sur la distinction entre les différents stades de l'emprunt.

Notre étude se basera sur l'aspect linguistique de ce dernier, plus précisément, l'analyse des anglicismes dégagés du corpus portera sur les critères d'intégration qui nous permettront de situer le statut du terme emprunté à travers son usage. Nous avons pu suivre l'évolution de quelques anglicismes repérés dans le discours et nous avons remarqué que leur intégration s'est faite dès le début de leur utilisation. Nous citerons, à titre d'exemple les termes: *pc (personal computer)* qui veut dire : ordinateur. On remarque, en effet, l'usage des deux noms, mais l'abréviation (pc) et la plus employée, vu sa facilité de prononciation ou peut-être c'est un effet de mode.

Le même cas pour l'anglicisme *Window*, qui désigne le nom d'un système d'exploitation et qui est beaucoup employé dans le vocabulaire des francophones. Ce

¹⁴ CHADELAT J-M, *Valeur et fonction des mots français en anglais à l'époque contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2000. P 104.

¹⁵ Idem.

¹⁶ CHERIGUENE, F. « *Typologie des procédés de formation du lexique* », in cahier de lexicologie, n°55, Didier-Érudition, Paris, 1989, P236.

terme a comme équivalent en français le mot fenêtre, mais rares sont les locuteurs qui l'utilisent en le traduisant. En général, si le recours aux anglicismes se justifie par la difficulté de création des concepts aux nouveaux arrivants, il se trouve aussi que la volonté des locuteurs est diminuée pour pouvoir enrichir lexicalement leur langue avec d'autres procédés à l'image de la néologie.

Nous citerons un autre exemple qui va illustrer l'évolution des anglicismes en français. Ce dernier est pris de notre corpus, car nous tenons à rappeler que l'analyse de notre objet d'étude figure dans le deuxième chapitre. Nous prenons le terme anglais « *chunk* » qui veut dire un gros morceau. Nous avons pu dégager deux emplois : dans le premier l'auteur le met entre parenthèses pour qualifier l'expression :(Des unités d'information discrète).

Donc, c'est un élément nouveau qui pénètre dans la langue. Mais dans le deuxième usage (quelques mois après) le mot est utilisé au pluriel et sans aucune marque typographique. C'est-à-dire, il a subi des modifications morphologiques (l'ajout de S). Donc, c'est une façon de dire que cet anglicisme est passé d'un stade à un autre en deux figurations seulement.

C'est dans cette optique que Sarah LEROY considère que « le passage du xénisme au pérégrinisme se marque en effet par le fait que ce dernier relève d'une utilisation occasionnelle mais dépourvue de marques linguistiques »¹⁷.

4- La transmission de l'emprunt

Nous aborderons dans ce volet les modalités de transmission de l'emprunt. Ce dernier peut être transmis par voie orale ou écrite. Notre analyse portera, bien sûr, sur l'écrit mais elle touchera également aux particularités phonétiques des anglicismes. Cela se justifie par la nature de l'objet d'étude choisi qui consiste à étudier le cas des revues électroniques. En effet, c'est en publiant les textes écrits par les scientifiques et

¹⁷ LEROY Sarah, « *Glasnost et Perestroïka. Les pérégrinations de deux russismes dans la presse française* », In, Mots. Les langages du politique, [l'emprunt et sa glose]. N° 82 Novembre 2006. P67.

les linguistes que les locuteurs issus des autres communautés empruntent des termes à la langue de ces écrits.

Par ailleurs, cela n'est pas propre seulement à l'écrit, car cette passation se fait même durant, par exemple, les conférences, les émissions télévisées et les colloques. Donc, cela pour dire que ces modes renforcent tous les deux l'aboutissement de l'emprunt dans la langue d'accueil. Cependant, nous tenons à signaler que notre étude porte, majoritairement, sur la problématique de l'intégration des anglicismes dans le lexique informatique du français. Mais nous ne pouvons pas aborder ce sujet sans mettre en exergue les modalités de son transfert. Elles constituent, en effet, l'un des principaux problèmes dans la recherche sur les emprunts linguistiques, car : « il est à peine possible (souvent impossible) de localiser le moment exact de l'emprunt¹⁸. Cela dit, il n'est pas facile de distinguer le premier usage de l'emprunt et le moment exact de son assimilation.

Nous avons déjà signalé que la terminologie informatique figure souvent en anglais. Ces termes voyagent partout dans le monde grâce à la commercialisation en force des produits électroniques. Par conséquent, ces conditions renforcent d'avantage la présence de l'anglais au sein des autres communautés. BAIDER Fabienne explique : « Suivre les mots à travers leur histoire permet aussi d'appréhender leur « Nomadisme » : leur voyage d'une discipline à l'autre, d'une discipline à la langue commune, de la langue commune à la spécialité »¹⁹. Ainsi, suivre l'évolution des emprunts nous permet de connaître leurs origines, leurs différentes significations et leur statut dans la langue d'accueil. Ça nous aide, aussi, à dégager les étapes de leur évolution et les différents vocabulaires auxquels ils appartiennent.

Dans un autre point portant sur l'intégration des anglicismes dans la langue française, Rey-Debove, J, affirme que : « les emprunts à l'anglais créent des irrégularités lexicales »²⁰. Cela veut dire que l'interprétation des deux vocabulaires (français et anglais) se caractérise des fois par des ressemblances : graphiques,

¹⁸ LOVECCHIO, N. *op.cit.* P 32.

¹⁹ BAIDER, F, *Emprunt linguistique, emprunts culturelles*, actes de la rencontre internationale de NICOSIE, 4 Décembre 2004. ED. L'Harmattan, Paris, 2007. P 51.

²⁰ REY-DEBOVE, J, *la linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*, Armand Colin, Paris 1998, p. 167.

phonétiques et sémantiques²¹. Cette situation crée des difficultés d'identification des anglicismes dans le lexique français, ce que DERROY appelle « l'internationalisme lexical »²².

Nous trouvons, aussi, le phénomène de la polysémie, c'est-à-dire ce qui est en relation avec le procédé de l'attribution des noms aux contenus sémantiques. Dans plusieurs cas, à l'image du mot « souris », le sens varie en fonction des objets mais l'appellation reste la même. C'est, en effet, la distribution d'un signifiant pour plusieurs signifiés. BAIDER F. écrit à ce propos : « [...] d'autres vagabondages encore des mots de la langue commune qui se déplacent vers une langue spécialisée et se spécialisent tout en gardant leur sens plus général »²³.

En résumé, l'emprunt se transmet d'une langue à une autre par les différents modes cités. Mais ce qui retient notre attention est le sort des termes empruntés dans la langue qui les reçoit. C'est ce que nous allons aborder dans le volet suivant.

5- L'intégration de l'emprunt

Après avoir examiné brièvement les différents statuts de l'emprunt dégagés par les linguistes, nous exposerons dans ce qui suit un aperçu sur son intégration. En effet, « Recevoir un mot suppose une certaine fixation dans la langue qui reçoit »²⁴, de ce point de vue le terme « fixation » implique le processus d'assimilation complète d'un terme emprunté dans la langue d'accueil.

À vrai dire, cette problématique constitue l'objectif majeur de notre étude. Rey-Debove, J, distingue deux états de l'emprunt : l'intégration et l'assimilation²⁵. À ce propos, elle écrit : « l'intégration est l'usage du mot emprunté avec un minimum de modifications graphiques et phoniques »²⁶. Ces modifications permettent, en effet, d'obtenir une forme qui n'est pas étrangère à la langue d'accueil, cela malgré les

²¹ LOVECCHIO, N, *Op.cit.*, p.67.

²² DERROY, L, *Op.cit.*, p. 334.

²³ BAIDER, F. *Op.cit.* P 56.

²⁴ CHERIGUENE, F, *Op.cit.* 2002, p.223.

²⁵ REY-DEBOVE, J, *Op.cit.* P181.

²⁶ *Idem.*

changements morphologiques et /ou phoniques les plus minimales de ces termes. Elle ajoute aussi que « l'assimilation-comme son nom l'indique- est une digestion de l'emprunt par le système de la langue soit graphique, soit phonique, soit grapho-phonique »²⁷.

Ceci dit, l'intégration d'un emprunt peut s'avérer partielle, mais l'assimilation est une absorption complète de ce dernier. L'auteur affirme de plus que : « l'assimilation est particulièrement bonne dans les langues en contact : chaque langue assimile les emprunts en fonction de son propre système »²⁸. Il semble que sur le plan graphique l'anglais et le français sont proches, ce qui facilite l'assimilation des anglicismes, mais les difficultés résident sur le plan phonique, car les deux langues présentent des différences au niveau de la prononciation des voyelles²⁹. Nous y reviendrons dans le deuxième chapitre.

6- L'emprunt dans le champ de l'informatique

De tout temps, le français a emprunté beaucoup de mots à diverses langues étrangères. Ces mots sont issus des différents domaines à savoir : technologiques, commerciaux et politiques. Cette situation s'explique par le contact des locuteurs issus des différentes communautés linguistiques. M. AREZKI Abdenour affirme à ce propos que « la maîtrise de la langue étrangère permet d'accéder au savoir, à la connaissance et à l'acceptation de l'autre »³⁰.

En effet, même séparés par des frontières, les États ne peuvent empêcher la transmission des savoirs et des terminologies nouvelles. Schöne, M, explique cette situation par l'interpénétration de deux langues qui véhicule un échange sur plusieurs plans : culturel, scientifique et linguistique. De ce fait, il écrit : « les deux vocabulaires se compénètrent d'une manière que l'on peut comparer au phénomène appelé

²⁷ Idem.

²⁸ REY-DEBOVE, J, *op.cit.* P180-181.

²⁹ Idem.

³⁰ AREZKI A. « *Le rôle et la place du français dans le système éducatif algérien* » in, le français en Afrique, n°23, juin 2008, P.29. URL : www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/23/AREZKI%20Abdenour.pdf. Consulté le : 29-12-2011.

« osmose » par les physiciens »³¹. Il s'agit, bien sûr, de deux courants qui ne sont pas en égalité de force, car on trouve toujours un état qui domine un autre du moins sur le plan linguistique. Dans ce contexte, une communauté qui atteint le degré le plus haut de civilisation va donner beaucoup plus qu'elle ne reçoit³².

Dans le champ de l'informatique, la situation n'est pas différente de celle qu'on a expliquée. En particulier, dans le lexique du français, lié à ce domaine, on trouve beaucoup d'emprunts à l'anglais. Il s'agit, à la fois, d'emprunt massif et d'emprunt à une langue dominante. Ce cas s'explique par la transmission des nouvelles technologies qui importent avec elles leur vocabulaire scientifique. Nasser, F, explique ce phénomène en disant que : « souvent les mots d'emprunt, accompagnent des objets fabriqués à l'étranger, ou désignent des techniques provenant des nations plus civilisées ou plus avancées matériellement »³³. On peut dire, donc, que ce flot important des termes anglais dans le français est dû à l'exportation des produits informatiques des Etats-Unis vers les autres pays (en particulier la France).

En résumé, ces échanges technologiques de l'époque contemporaine favorisent, évidemment, les transferts linguistiques entre les communautés. Aussi, Ce rapprochement ouvre le champ, inévitablement, au phénomène de l'emprunt sous toutes ses formes. Cela veut dire que ce dernier devient une nécessité pour les communautés qui reçoivent les technologies informatiques. Ceci en réponse à un fait de mode, ou face à l'obligation de nommer un objet inconnu, les locuteurs traduisent ou reprennent directement les appellations de ces derniers.

Ourfahli J. écrit à ce propos : « la justification de cette réponse se résume aussi en l'utilité pratique quand nous empruntons des termes scientifiques, nous reprenons des noms de choses pour décrire l'étranger avec toute son exactitude et pour créer, d'un point de vue littéraire, la couleur locale »³⁴. Pour cette raison, donc, la langue française emprunte des termes informatiques à l'anglais massivement.

³¹ SCHÖNE, M, *vie et mort des mots*, troisième édition [rev], Paris : Presses universitaires de France, 1959 P.25. Coll. (Que sais-je ?) ; N° 270.

³² OURFAHLI, J, *op.cit.* P20

³³ NASSER, F, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe, des origines jusqu'à la fin du XIXe siècle*, thèse en lettres, Paris (B.U Sorbonne), 1967. P18.

³⁴ OURFAHLI J. *Op.cit.* p21

7- Les motivations de l'emprunt dans le domaine de l'informatique :

Dans le champ de l'informatique on trouve, d'une manière générale, deux motivations de l'emprunt :

7.1- l'emprunt de nécessité

Généralement, cette motivation pour laquelle on a recours à l'emprunt linguistique, c'est le besoin d'exprimer des réalités étrangères. En d'autres termes, c'est le manque des mots dans une langue dite emprunteuse.³⁵ Cela est appelé l'emprunt de nécessité et qui désigne : « le transfert, d'une langue à l'autre, d'un signe accompagné de son dénotatum [c'est-à-dire de son référent], jugé inexistant et indispensable en langue emprunteuse. Visant donc à combler une lacune onomasiologique, il répond à une nécessité pratique [...].³⁶ Nous citons l'exemple de *Windows xp*, *Web*, *Ram*. Ces créatures linguistiques s'internationalisent avec leur l'usage très fréquent sur internet.

Par ailleurs, leur transfert d'une communauté à une autre montre leur importance sur le marché linguistique. Mais aussi leur nécessité pour le lexique informatique du français à l'image de : *Google et Yahoo*. Ces deux termes désignent des moteurs de recherche électroniques qui sont employés partout dans le monde. Cela donc résume ce que nous venons de dire.

Parallèlement à cela, Rey-Debove, J, considère : « qu'il existe de ce point de vue deux types d'emprunts ; les uns parfois appelés « xénismes », servent à parler de réalités étrangères qui n'existent pas en France »³⁷. Pour le deuxième type l'auteur ajoute : « les autres désignent des réalités étrangères acclimatées en France ».³⁸ Le premier type n'est pas souvent stable, car il n'est pas fréquent dans les discours français puisque il représente exclusivement une réalité anglo-saxonne.

Pour le second type, l'auteur enchaîne : « [II] est parfois remplacé par un mot français, nos concitoyens supportant mal que la quotidienneté de la vie familière soit

³⁵ Idem, p 84.

³⁶ Mémoire on ligne : http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html=to90. Consulté le 23 novembre 2009.

³⁷ REY-DEBOVE, J, *Op.cit.* p174.

³⁸ REY-DEBOVE, J, *idem*.

envahie de notions étrangères ». ³⁹ Mais, les locuteurs français ne peuvent pas remplacer tous ces anglicismes diffusés rapidement par les médias et sur internet. De ce fait, la nécessité impose l'adoption des anglicismes l'informatique pour pouvoir faciliter l'usage des nouvelles technologies.

7.2- l'emprunt de luxe et de mode

Ce type d'emprunt est très remarquable à l'époque contemporaine. C'est le type le plus contesté par les linguistes car, « Ils dénomment une réalité qui a déjà un nom français ». ⁴⁰ Voilà notre exemple : *e-mail* au lieu de *courrier électronique*, *pc* au lieu d'*ordinateur*.

Deroy, L, affirme qu'il s'agit d'un emprunt « logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse » ⁴¹. Nous pouvons dire que dans le champ de l'informatique c'est le type d'emprunt le plus utilisé par les jeunes internautes.

Mais certains linguistes s'opposent à ce genre de procédé. Dans ce cas, REY-Debove écrit : « On a alors le sentiment que les mots français sont ou doublés ou évincés, que ce qui était tout à l'heure un enrichissement est à présent une redondance ou une substitution mutilatrice ». ⁴² Cela donc, va avec l'inutilité de ces termes dans le lexique comme l'a affirmé Deroy.

8- Les anglicismes informatiques

Les emprunts informatiques à l'anglais occupent, à l'époque contemporaine, une place importante dans le lexique français. Ces deux langues ne partagent pas d'espace physique (frontières), ni la même parenté, mais elles sont souvent en contact. Cependant, cette situation témoigne des transferts technologiques, commerciaux et culturels entre ces deux mondes.

En effet, cette expansion des anglicismes informatiques dans la langue de Molière a une importance majeure dans la constitution de son lexique lié à ce domaine.

³⁹ Idem.

⁴⁰ Idem.

⁴¹ DEROY, L. cité par OURFAHLI, J, *Op.cit.* P84.

⁴² REY-DEBOVE J, *Op.cit.* P 174.

De ce fait, le nombre et la fréquence de ces termes dans le discours lié à l'informatique sont vraiment considérables, parce que la plupart des langages de programmation ont un vocabulaire inspiré de l'anglais. Ce qui fait que les informaticiens ont une tendance à penser en cette langue.

Par ailleurs, de nombreux anglicismes possèdent des équivalents en français. Leur usage ne se justifie pas par le manque de pertinence du lexique français mais plutôt pour faciliter leur compréhension et leur transmission rapide. Nous pouvons citer l'exemple de l'anglicisme (**CD**) qui est l'abréviation de l'expression anglaise (**Compact disc**). Son usage est très fréquent en français, mais si on puise dans les dictionnaires on trouve que l'équivalent français qui qualifie cet objet est le « *disque* ». Pour expliquer cette situation, nous diront que les usagers, les inventeurs et les commerçants des produits informatiques cherchent souvent la simplification des termes techniques. Ceci dans le but de créer un effet de mode qui garantit la bonne circulation de ces objets sur le marché et l'adaptation facile de ces mots dans la langue française.

Ainsi, dans les textes fouillés, les termes **CD-ROM** et **Cédérom** (comme son synonyme) sont les plus employés par rapport à leurs équivalents français comme : **Disque compact** ou **Disque audionumérique...**

A vrai dire, ces anglicismes présentent parfois des facilités de prononciation pour les usagers et c'est pour ça qu'ils sont considérés comme avantageux à l'usage courant. Cependant, on a constaté à travers certains articles de notre objet d'étude que l'emploi de certains anglicismes n'est pas souvent régulier. Cette utilisation varie, parfois, entre : anglicisme et son équivalent. Cela est du, probablement, à la différence idéologique et/ou linguistique des écrivains de ces textes. Par exemple, dans certaines productions nous trouvons l'anglicisme « **e-mail** » et dans les autres on écrit son équivalent qui est « **courriel** ». Certains de ces auteurs créent même des néologismes qu'ils croient plus appropriés pour faire face au procédé de l'emprunt. On cite : **Toile** pour **web** (abréviation de **world wide web**) et **Pourriel** pour **Spam...**

Nous parlons dans certains cas de calque, c'est-à-dire de la traduction d'une expression ou d'une tournure qui n'existe pas en français. Cette méthode est probablement la plus subtile pour l'emprunt, car elle permet de conserver et de signifier

la même image d'une langue à une autre. Pour mieux expliquer ce phénomène : « Le calque est la traduction littérale d'un mot composé de telle sorte que le français, non seulement désigne la même chose, mais conserve le même sens »⁴³.

Ainsi, quand nous disons « *processeur vectoriel* » nous désignons bien la traduction littérale de l'anglais « *Array processor* ». Cette expression en français qui peut paraître tellement exacte sur le plan de la traduction contient en elle-même l'anglicisme « *processeur* » qui a subi des modifications morphologiques et phonétiques afin de l'adapter facilement. Cela pour dire que les emprunts à l'anglais envahissent le français sous plusieurs formes (sémantiques, phonétiques et lexicales). Cette situation indique, donc, que le souci majeur des usagers est de pouvoir dénommer le matériel sans ambiguïté et sans difficultés d'utilisation ou de commercialisation.

9- Quelques spécificités du lexique informatique

9.1- La siglaison, l'abréviation et l'acronyme

Pour faire un petit rappel, l'anglais apparaît comme la langue dominante et la plus employée dans les domaines technique et informatique. La pénétration économique américaine favorise la diffusion des anglicismes dans le monde. De ce fait, en se penchant sur la terminologie informatique ces termes trouvent un terrain fertile, et ne rencontrent presque aucune résistance des autres langues. Ceci est remarquable, de plus en plus, ces dernières années.

Ce fait, nous l'avons constaté aussi à travers notre objet d'étude. Nous avons remarqué, également, plusieurs particularités de ce domaine à l'image de la siglaison. En d'autres termes, le recours à ce procédé est très fréquent dans le lexique informatique pour dénommer un certain nombre d'objets qui sont beaucoup utilisés. Nous tenons à signaler que le sigle constitue « un phénomène lexical [appartenant] à une famille linguistique dont la préoccupation est de réduire morphologiquement »⁴⁴. Nous pouvons citer à l'occasion les trois types qui constituent ce phénomène à savoir : l'acronyme, la siglaison et l'abréviation. Concernant cette question, nous essayerons de mener une analyse exhaustive des sigles dans le troisième chapitre.

⁴³ REY-DEBOVE J, *Op.cit.* p171.

⁴⁴ OUFACLI J. *Op.cit.* p88.

9.2- Équivalence et traduction

Parmi les manifestations de l'emprunt dans la terminologie informatique du français on trouve le phénomène de la traduction. La plupart du temps, ce procédé se présente soit par l'attribution d'un équivalent dans la langue emprunteuse pour le mot étranger, soit par la traduction littérale de ce terme (*souris pour mouse*), (*fenêtre pour window*). Il arrive parfois qu'un équivalent bien formé soit proposé sans succès⁴⁵, car le souci n'est pas seulement de créer ou de proposer des équivalents, mais de les mettre en usage dans le discours pour qu'ils puissent assumer un statut dans le lexique. Il en résulte que certains anglicismes de forme sont employés contrairement à leurs égaux français qui sont négligés.

9.3- L'hybridation

C'est l'une des conséquences du contact de langues. En effet, ce procédé est l'une des caractéristiques des emprunts qui s'intègrent dans le système de la langue emprunteuse. Comment se manifeste donc ce procédé dans le discours des revues informatiques (EPI et *Le Monde informatique*)?

En plus de l'emprunt lexical, le lexique français lié à l'informatique renferme des dérivés formations composées dites hybrides. Il se trouve que les locuteurs français exploitent toutes les potentialités qu'offre la langue anglaise, en soumettant l'anglicisme dit informatique à tous les mécanismes de formation lexicale existant en langue française. Ceci dans le but d'exprimer des réalités technologiques et culturelles liées au domaine de l'informatique. En fait, dans notre corpus l'hybridation se réalise souvent avec le procédé de composition ou de dérivation. Cela se montre avec des emprunts faits à l'anglais, servant de base à une autre formation lexicale.

10- L'anglais comme langue fournisseuse de la terminologie informatique

Au fil de cette recherche, il nous est arrivé de nous poser la question : dans quelle mesure l'anglais et le français sont en contact dans le champ de l'informatique ?

⁴⁵ REY-DEBOVE J, *op.cit.* p173.

À l'heure actuelle, ces deux langues partagent plusieurs espaces à savoir : scientifiques, culturels, politiques etc. À vrai dire, ce n'est pas la langue elle-même qui emprunte mais les locuteurs. Dans ce cas, on peut dire que ces derniers ne se constituent pas seulement des usagers mais aussi des linguistes et des traducteurs. Il se trouve donc qu'au sein des communautés où l'emprunt à l'anglais est présent, les linguistes se forcent souvent à déterminer l'origine exacte du mot, et à capter les étapes importantes de son transfert.

Certains spécialistes de ce domaine, distinguent, à ce propos, deux langues dites : Anglais et Anglo-américain. Pourquoi cette distinction ? Ourfahli, J, postule que la première généralise un lexique plus vaste que l'autre. Il écrit à ce sujet : « [...] nous prêtons attention à la distinction entre deux langues. Si la première se révèle, à nos yeux, en commun puisqu'elle a plus de généralités que la seconde, celle-ci qui se répand, elle aussi, dans le monde nous paraît assez spéciale lorsqu'elle est touchée à plusieurs niveaux : scientifique, didactique, etc. »⁴⁶ Cela dit, l'anglo-américain est considéré comme une source de mots techniques provenant des Etats-Unis. En effet, l'influence de la langue anglaise se voit clairement dans les autres langues y compris le français. Cette domination se manifeste dans la manière avec laquelle on forme, par exemple, les mots de la terminologie informatique de cette langue.

Toutefois, il convient de noter qu'à notre époque, eu égard au développement de tout moyen de communication, le contact des langues ne suppose pas absolument le voisinage géographique. De ce fait, nous remarquons que, depuis trois siècles, l'influence de l'anglais sur la langue française moderne est devenue progressivement notable.

D'ailleurs, dans son ouvrage intitulé « *les mots étrangers* », Guiraud, M, a mentionné l'interrogatif « **parlons-nous franglais?** » en tant que intertitre pour dénoncer le fait que la langue française est colonisée par l'anglais. De ce fait, nous devons reconnaître que, certes, la langue française a beaucoup emprunté à certaines langues dont l'anglais en est une, qu'elle se trouve de temps à autre, « soumise à une

⁴⁶ OURFAHLI, J, *Op.cit.* p37.

puissante et inquiétante pression [...] et depuis trois siècles les grammairiens n'ont jamais cessé de dénoncer [...] l'anglomanie des littérateurs, des mondains et des jargonners de tout poil »⁴⁷. Ce qui fait du français une langue internationale, c'est le fait qu'il a beaucoup emprunté.

En revanche, la langue française qui a sans aucun doute une certaine influence lexicale sur la plupart des langues modernes et qui méritent d'être le successeur du latin, a encore prêté des mots déjà empruntés par elle, après avoir, le plus souvent, fait sa marque à eux ou changé leur sens.

Par ailleurs, enrichir la langue française par les anglicismes est évoqué, souvent, par des non-puristes qui se trouvent dans divers domaines : journalistes, informaticiens, chroniqueurs...

Des fruits non sans importance ont été portés par le fait que les anglicismes enrichissent la langue française puisque de nouveaux emprunts à l'anglais sont faits. Ainsi, il est important de se pencher sur les anglicismes lorsque nous parlons de la qualité de la langue française et de celle d'une autre langue comme l'arabe jouissant, elle aussi, d'un certain enrichissement par les anglicismes.

Conclusion

En rapportant brièvement l'ensemble le plus important de ce qui entoure et ce que représente l'emprunt linguistique, nous pensons avoir exposé quelques grands axes théoriques qui résument ce procédé.

⁴⁷ GUIRAUD, P, *Op.cit.* p114.

De ce chapitre, nous parvenons à déduire que l'emprunt terminologique réside tout simplement dans ce que les linguistes ont donné comme définition à l'emprunt linguistique. Ceci dit, l'anglicisme informatique représente, comme tous les emprunts linguistiques, ce qu'une langue B reçoit d'une langue A. Cet élément reçu soit il obéit au système de la langue B, soit il constitue un élément étranger qui est considéré toujours par les locuteurs comme un terme appartenant à la langue A.

Par ailleurs, notre exposé sur le contact du français et de l'anglais dans le champ de l'informatique a révélé que la domination des anglicismes est très importante de ce côté. Ainsi, nous avons signalé précédemment que cette domination est véhiculée par des facteurs technologiques et économiques. De ce fait, ce chapitre nous a servi, aussi, pour exposer quelques caractéristiques de l'emprunt, dont la problématique de l'intégration qui constituera l'ensemble du deuxième chapitre.

Chapitre II

Analyse des emprunts intégrés dans la langue d'accueil

Introduction

Chaque langue renferme dans son vocabulaire un nombre plus ou moins important de mots provenant d'une autre langue. Le français à l'instar de toutes les langues a recours, entre autre, à ce procédé dans les champs de la technologie pour des besoins de communication et de terminologie. C'est le phénomène le plus essentiel dans les échanges interlinguaux⁴⁸. En fait, cette situation nous offre un échantillon et l'opportunité d'étudier les différentes formes de l'emprunt à l'anglais dans le domaine de l'informatique.

A priori, les linguistes ont fait remarquer que ces transferts linguistiques touchent à tous les éléments de la langue et à tous les niveaux (toutes les catégories). Derooy, L, écrit à ce propos : « quand on parle d'emprunt linguistique, c'est d'abord aux mots que l'on pense. Il n'est besoin, en effet, d'aucune science ni d'aucune préparation spéciale pour en connaître un certain nombre. Les mots constituent d'ailleurs la majeure partie des emprunts. Mais outre les mots, les langues peuvent emprunter aussi des morphèmes, des accents, des sens, des tours syntaxiques. Il est permis d'affirmer que tous les éléments d'une langue sont empruntables. Mais tous ne s'empruntent pas avec la même facilité : plus l'élément est lexical, plus il est empruntable, mais plus il est grammatical, moins il est empruntable. »⁴⁹ L'emprunt donc est un processus qui ne se limite pas seulement aux unités lexicales et aux contenus sémantiques, mais plutôt à tous les constituants d'une langue. Pour cela, il est évident de dire que l'analyse linguistique de l'emprunt englobe plusieurs volets en fonction de la nature des mots empruntés au sein de la langue emprunteuse et leurs propriétés dans le discours.

Dans ce présent chapitre, nous nous proposons de mettre en évidence, à travers les écrits constituant notre corpus, le cheminement de quelques anglicismes de cette spécialité et leurs manifestations, ainsi que les différents changements qu'ils subissent au sein de la langue qui les accueille. Nous voudrions analyser, également, les différents facteurs linguistiques qui contribuent à leur assimilation, en tant que des corps étrangers, dans le lexique du français.

⁴⁸ OURFAHLI, J, *Op.cit.* p58.

⁴⁹ DEROY, L, *Op.cit.* p67.

1- De l'adaptation à l'intégration

Parmi les multiples problématiques que suscite le phénomène de l'emprunt chez les linguistes, nous avons relevé celles de l'intégration et de l'adaptation. Nous avons choisi de mettre en exergue les frontières qui séparent ces deux concepts, et les raisons qui justifient notre méthode d'analyse dans ce présent chapitre.

Par intégration et adaptation des anglicismes, nous entendons la francisation⁵⁰ de ces mots. À priori, notre objectif s'exprimerait en essayant de répondre à la question suivante : quels critères les lexies étrangères, en l'occurrence celles dites anglicismes informatiques, doivent-elles remplir pour intégrer le lexique du français ?

Aborder cette question nécessite au préalable que l'on distingue entre les deux concepts cités ci-dessus. Au-delà de ces deux procédés ces termes anglais doivent être analysés sur la base d'un certain nombre d'indices linguistiques. D'après Guilbert, L. : « un mot d'origine étrangère cesse d'être néologique à partir du moment où il est entré dans le système linguistique de la langue d'accueil, c'est-à-dire quand, précisément, il cesse d'être perçu comme terme étranger. »⁵¹ Pour l'auteur, il ne faut pas se référer seulement à la seule mention d'un emprunt dans un dictionnaire, malgré que cette mention puisse servir d'indication. Il propose, à ce propos, quelques critères permettant de juger du degré d'intégration d'un emprunt dans le système de la langue emprunteuse. Selon ce linguiste, il y a trois principaux indices servant à déterminer l'importance de l'installation d'un terme étranger. Il s'agit d'un examen qui porte essentiellement sur quelques aspects de l'emprunt linguistiques tel que les critères phonétiques/ phonologiques, morphosyntaxiques et sémantiques.

Ce choix d'analyse se justifie par l'idée d'éclaircir l'assimilation des anglicismes informatiques, en tant que des lexies appartenant à un autre système linguistique, au sein de la langue française. Schoon M. affirme à ce propos que « chaque emprunt linguistique jouit d'une vie en partie triple au sein du lexique de la langue emprunteuse :

⁵⁰ CHERIGUENE F, *Op.cit.* p 120.

⁵¹ GUILBERT, L, *La néologie lexicale*, Paris, Larousse, 1975, p73.

- 1) Il est un son, ou plutôt un ensemble de sons quand il est parlé et entendu ;
- 2) Il exprime une idée (abstraite ou concrète) qui doit être la même pour celui qui écoute et pour celui qui parle ;
- 3) Écrit ou imprimé, il est un ensemble de signes (il peut cependant n'être formé que d'un seul signe, d'une lettre) ; et sous cette forme il doit encore établir une identité d'esprit momentanée entre celui qui lit et celui qui écrit. L'étude complète d'un mot se présente donc sous trois aspects différents »⁵²

Pour cela, il nous a semblé nécessaire d'border cette problématique de l'intégration selon les critères cités ci-dessus.

Par ailleurs, l'adaptation, en linguistique, désigne les changements morphologiques, phonologiques, sémantiques, etc. que subit un terme étranger dans le système de la langue emprunteuse. Elle diffère d'un lexème à un autre. L'exemple du mot *scanner* qui se prononce en anglais ['skaener'] devient [*skaner*] en français comme substantif et [*skane*] comme verbe. De plus, son adaptation morphologique a pris plusieurs formes à l'image de **scanneur**. On constate, en effet, que ce terme est adapté car il est assumé par les moules de la langue française et ses systèmes (morphologique, phonétique ...). Mais on découvre aussi, que *scanner* est un anglicisme adopté au détriment des autres verbes utiles en français à l'image de : *explorer, scruter...*

En revanche, par intégration nous entendons le fait qu'un lexème issu d'une langue donnée s'introduise dans le lexique d'une autre langue avec ou sans adaptation. Autrement dit, le lexème intégré figure dans le vocabulaire d'un monolingue, et il n'est plus considéré comme un corps étranger par ce dernier. Cela dit, un emprunt intégré peut être adapté ou pas. Ceci donc est constatable dans certains cas où le lexème emprunté intègre le lexique de la langue emprunteuse sans subir des modifications du moins morphologiques à l'image de : *Windows, pc*.

⁵² OURFAHLI, J. *Op.cit.* p60.

En ce qui concerne notre recherche, elle consiste à examiner les aspects d'intégration de certains anglicismes dits informatiques en langue française et décrire le processus de leur adaptation.

2- Les aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil

2.1- L'aspect phonétique et/ou phonologique

Les systèmes phonétiques diffèrent d'une langue à une autre, par voie de conséquence, l'emprunt linguistique est susceptible d'être adapté à la prononciation de la langue d'accueil. En effet, cette adaptation est imposée par les difficultés phonétiques que posent ces mots pour les locuteurs de la langue emprunteuse. Dans le domaine de l'informatique, par ailleurs, certains anglicismes ont des sonorités inconnues pour le système phonétique de la langue française : « c'est pourquoi ils peuvent être transformés et prendre l'allure de cette langue emprunteuse »⁵³

D'un point de vue théorique, les deux systèmes phonétiques : français et anglais présentent des différences constatables surtout au niveau de l'articulation des sons. Mettons donc en comparaison ces deux langues afin de présenter certaines particularités de chacune d'elle sur le plan phonétique. Dans ce contexte, Malherbe, M,⁵⁴ considère que l'anglais « par sa phonétique et plus principalement par son système de voyelle, est même vraisemblablement la langue la plus éloignée de l'archétype des langues indo-européennes : il comporte une quantité considérable de diphtongues et l'apprentissage de tous ces sons conduit les professeurs d'anglais à utiliser des signes particuliers pour éviter les confusions que provoquerait chez les élèves une orthographe sans logique ». En plus de cette mise au point sur l'anglais, ce linguiste a, par ailleurs, mis en évidence l'aspect phonétique du français en soulignant : « Quant au système vocalique du français il dispose de cinq voyelles *a, e, i, o, u* ainsi que *l'y*, dont le rôle est plus complexe. Du point de vue phonétique, les voyelles du français sont cependant beaucoup plus nombreuses. Ces lettres ne sont que des pièces détachées qui permettent

⁵³ OURFAHLI J. *Op.cit.* p 62.

⁵⁴ MALHERBE, M, *les langages de l'humanité*, Paris : Seghers, 1983, P 148-149.

d'écrire d'autres voyelles telle que *ai, ou, etc.* ce que nous transcrivons par *an, on, in...* sont également des voyelles dites nasalisées.»⁵⁵

Ainsi, nous pouvons dire que, en ce qui concerne l'aspect phonétique, la langue anglaise diffère du français sur le plan de l'intonation et de l'accentuation des voyelles. Par ailleurs, en exposant certains anglicismes informatiques pris de notre corpus, nous pouvons constater quelques particularités distinctes des deux systèmes.

2.1.1- Francisation proprement dite

Outre des propriétés de l'emprunt à l'écrit, le phénomène de l'oral permet selon Cheriguen, F. la manifestation de la voix, c'est-à-dire du ton, de la hauteur, du timbre, etc. Ce même auteur ajoute dans ce sillage : « *une langue est, avant tout, parlée. C'est donc le caractère oral qui détermine une langue en tant que telle. Non que l'aspect écrit n'ait pas son importance propre ; mais il ne peut être, au mieux, que la représentation plus ou moins « vivante » de cet aspect oral.* »⁵⁶ Dans le même contexte le linguiste signale : « *une étude minutieuse de l'aspect phonique peut mettre en évidence les variétés de prononciation de tel ou tel autre terme propre à chaque locuteur, ce qui, par conséquent, permet au linguiste de mieux entrevoir les possibilités d'emploi du xénisme, c'est-à-dire de l'emprunt en cours de formation.* »⁵⁷. Cette citation met en évidence l'importance de l'aspect phonétique des lexies à étudier pour leur cheminement vers l'emprunt définitif. Mais aussi, il montre l'intérêt que nous devons porter aux changements phonétiques ou phonologiques que subissent les emprunts dans la langue d'accueil, car ils constituent une marque de leur insertion dans le lexique de cette dernière.

Deroy, L, considère ce critère comme l'un des plus intéressants dans l'étude des emprunts. Pour lui, lorsque deux langues en contact présentent beaucoup plus de différences que de ressemblances surtout sur le plan phonétique, les vocables étrangers se voient substituer les phonèmes inconnus ou difficilement prononçables de la langue source par d'autres usuels : « *introduire, des phonèmes nouveaux pour donner au mot*

⁵⁵ MALHERBE, M, idem, P42.

⁵⁶ CHERIGUENE, F, *op.cit.* 2002, P57.

⁵⁷ Idem.

*un air familier, [...] déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse*⁵⁸»

Avant d'exposer les cas d'adaptation au niveau de cet aspect, nous devons, de prime abord, signaler que l'analyse porte essentiellement sur les lexies qui ont subie des modifications au niveau de leur prononciation et de leur forme écrite. Ajoutant à cela, celles qui ont été assimilée, par le français, tel qu'elles sont produites en anglais. À cet effet, chaque travail d'investigation dans le domaine phonétique nécessite des transcriptions de l'oral.

Il est évident que dans notre cas, l'aspect phonétique des anglicismes informatiques, faisant partie de notre corpus, n'est perceptible qu'à travers leur phonologie. Étant donné que notre travail, dans cette partie, consiste à dégager les cas d'adaptation des sons, et vu le caractère écrit de notre objet d'étude, nous avons estimé nécessaire d'avoir sur le terrain les représentations phonétiques des anglicismes sélectionnés pour l'analyse. Nous avons choisi, à cet effet, deux dictionnaires électroniques⁵⁹ qui peuvent représenter quasiment un modèle d'une langue parlée, inscrite, ou plutôt refléter d'une façon matérielle la prononciation des mots pris de notre corpus. En fait, ces deux sources, mise en exergue, contiennent la transcription phonétique des termes d'emprunts, que nous avons jugés sujets d'adaptation, tels qu'ils sont prononcés, mais aussi accompagnée d'un support audio qui fournit leurs prononciations (l'un en langue française et l'autre en anglais). Ainsi, nous pouvons dire qu'à défaut de situations réelles, se rapportant au sujet étudié⁶⁰, nous avons eu recours aux moyens auditifs disponibles⁶¹ pour rendre authentique notre objet d'étude de point de vue de la phonétique.

⁵⁸ Cité par SALAH-EDDINE, R, « *les emprunts dans la presse marocaine d'expression française* », dans Latin, D. et Poitier, Cl, *contact de langues et identités culturelles*, Québec, presses de l'université Laval-Agence Universitaire de la francophonie, 2000, P 303.

⁵⁹ La première référence concerne : le petit Robert électronique, et la deuxième c'est le dictionnaire anglais : oxford Advanced learner's dictionary. 8th Edition.

⁶⁰ Le temps que nous avons eu à notre disposition ne suffisait pas pour l'élaboration d'une enquête sociolinguistique, qui aurait été bénéfique pour notre mémoire, afin d'obtenir les différents cas de prononciation et de mesurer le degré d'intégration.

⁶¹ Ces moyens désignent les transcriptions phonétiques et les prononciations des anglicismes disponibles au sein des dictionnaires en question et considérés comme des emprunts intégrés de point de vue de leurs propriétés phoniques.

2.1.2- Adaptation et substitution des phonèmes

Le fait de substituer un phonème à un autre qui lui est proche, au sein de la langue emprunteuse, constitue un indice d'intégration. Cela se justifie par l'inexistence, dans la langue française, de certaines particularités phonétiques fournies par le système anglais. Pour plus de précision, l'adaptation phonétique dans ce cas consiste soit à remplacer des sons anglais par d'autres plus proches et plus faciles à prononcer en langue française ou par le maintien de la prononciation fournie par la langue source. Nous examinerons dans ce qui suit, à travers notre objet d'étude, le cas des anglicismes en question :

La lexie **mail** qui désigne un message transmis par courrier électronique, et employé comme synonyme de *e-mail*, pourrait être prononcée de deux manières différentes, cela dépend de la volonté du locuteur à maintenir la prononciation anglaise [mɛjl] ou alors franciser la lexie avec [mɛl] ; même si la graphie qu'elle présente, /mail/, est à la fois commune et conforme au système phonologique du français. Quant à la forme de l'anglais, il y a prononciation de la diphtongue [ɛj] avec une certaine longueur vocalique. Mais, en ce qui concerne la forme francisée, à l'oral, nous trouvons la suppression de la semi-consonne [j] car en français les successions voyelle/semi consonne ne sont pas des diphtongues⁶². Dans ce cas, il est remarquable que la lexie anglaise, intégrant le système français, se voit omettre la prononciation d'un son pour faciliter l'articulation de la lexie en harmonie avec la phonétique du français. En outre, il semblerait que pour le premier cas (prononciation à l'anglaise), le phénomène serait beaucoup plus pratique chez les locuteurs ayant des connaissances, du moins de base, sur le système phonétique anglais. Quant au deuxième cas d'adaptation (prononciation à la française), c'est la forme la plus acclimatée à l'environnement de la langue réceptrice et la plus susceptible d'être intégrée en français, à notre sens, car elle est sujette aux changements phonétiques selon les propriétés du système de cette langue.

⁶² Le nouveau petit ROBERT, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, version électronique. Nouvelle édition de Paul ROBERT, Sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY, 2009.

Un autre exemple vient illustrer cet aspect, il apparaît, en fait, dans les revues consultées sous deux formes différentes : **bug** (anglicisme) et **bogue** (forme francisée), mais avec le même sens : « défaut d'un logiciel entraînant des anomalies de fonctionnement » et qui se prononcent respectivement comme suit : [bœg] et [bɔg]. À cet effet, nous trouvons que l'expression et la graphie de cet emprunt dans la langue source sont maintenues comme telles au sein de la langue d'accueil. Mais, Il est remarquable que dans le système phonétique du français le son [œ] désigne l'unité graphique /eu/ comme dans : **peur**. Étant donné que dans le système anglais ce son est très proche du [o], la différence et le changement concernent la prononciation de la forme française qui se voit rapprocher l'élocution de la voyelle (u) du son [œ]. Ainsi nous pouvons dire qu'elle répond à une propriété phonétique française.

Par ailleurs, il nous semble que l'équivalent « *bogue* » constitue la forme la plus adaptée à la langue française, car elle a pris une autre allure phonique et phonologique dans cette dernière. De cela, il est à noter que cette lexie est sujette de substitution du phonème /u/ par un autre, plus proche de lui, qui est le /o/, avec notamment l'ajout, après l'occlusive vélaire sonore /g/, des deux dernières voyelles : /u/ et /e/ conformément à la norme française.

Comme nous l'avons souligné auparavant, chaque système a ses propres propriétés phonétiques ; de ce fait, l'anglicisme **software** (prononcé [sɔ:ftwɛR] en anglais), serait sujet de deux prononciations différentes en français à savoir : [sɔftwaR] et [sɔftwɛR]. Même si sur le plan graphique cette lexie est conforme au système de la langue qui la reçoit, sa prononciation en cette langue reste le sujet d'un choix à effectuer, par les locuteurs français, entre le maintien de l'articulation d'origine ou la francisation de cette forme sonore telle qu'elle est transcrite.

La coexistence de deux prononciations et deux formes ne remet pas en cause le processus d'intégration des anglicismes. Cependant, il nous semble que l'emploi des lexies francisées pour remplacer ces emprunts n'est pas marque de rejet, mais plutôt une volonté de substituer les phonèmes inexistants au sein du système phonétique français par ceux plus appropriés à ce dernier. Il se trouve l'impression qu'on veille, parfois, aussi bien garder la forme d'origine que d'employer le « terme » adapté

(francisé). Sur le plan graphique, il y a aussi tendance à utiliser deux « mots » pour désigner une seule réalité, dont l'un est le résultat de la francisation de l'autre.

Sur la même voie, nous citons en guise d'analyse deux anglicismes pris du corpus, à savoir : **hardware** [ˈaRdwɛR] et **hacker** [ˈakœR], afin d'expliquer un autre cas d'adaptation phonétique. Il s'agit, en fait, du phonème /h/ qui ne correspond généralement à aucun son français sauf dans certaines interjections comme (*ha, ha, ha!*). Dans les langues germaniques, cette lettre marque un bruit de souffle produit par une fricative glottale de l'air expiré. Cela dit, dans le système phonétique anglais ces deux termes se prononcent respectivement : [ˈha:Rdwɛr] et [ˈhækœR]. Étant donné que le /h/ du français est muet ou aspiré, la transcription phonétique de ces deux lexies nous montre qu'il y a volonté de leur assimilation au sein de la langue d'accueil. En effet, cela s'explique par l'élocution faite de la graphie /h/ dont elle prend la valeur d'un [h] aspiré et répond ainsi à la prononciation française.

Hormis le fait que des sons et des graphies des anglicismes ignorés en français- inexistants ou difficiles à prononcer par les locuteurs- il n'en demeure pas moins que certains de ces emprunts gardent leur prononciation acquise en anglais. Cela se justifie, nous semble-t-il, par des facteurs sociolinguistiques qui touchent aux locuteurs du français. Autrement dit, et comme nous l'avons déjà évoqué auparavant, le problème se pose pour les francophones, à ce niveau, en termes de maîtrise et de connaissance du système phonétique anglais.

2.1.3- Remarque sur le système vocalique

Le système vocalique de la langue française est différent du système anglais qui est caractérisé, comme nous l'avons déjà mentionné, par la hauteur de l'intonation et la présence remarquable des diphtongues. En fait, notre corpus nous fournit des anglicismes qui présentent dans leur prononciation ces phénomènes phoniques, mais cela n'est constatable qu'à travers leurs propriétés phonétiques dans la langue source⁶³. Il arrive, alors, que le locuteur français ne marque pas dans certains cas la longueur vocalique et quelques marques d'intonation propres à l'anglais, car sa langue ne les connaît pas.

⁶³ Cf. oxford Advanced Learner's, 2010.

Nous avons repéré, dans le discours, un autre exemple sujet d'assimilation au niveau phonétique. Il s'agit du terme **format**. C'est l'un des emprunts faisant partie de lexique informatique du français et qui a été emprunté à l'anglais dans ce domaine malgré son origine italienne. En fait, notre corpus ne nous a pas offert l'opportunité de découvrir les variétés de sa prononciation, mais le dictionnaire nous a permis de connaître son élocution et ceci à travers sa transcription phonétique « [fɔ:Rmæt] pour l'anglais et [fɔRma] en langue française. Cette lexie a laissé tomber la consonne finale dans la prononciation et à la fois n'a pas perdu sa forme originale. Les indices de francisation concernent, le déplacement de l'accent tonique et la réduction de la finale ce qui ressemble à la plupart des mots français masculins avec notamment leur accentuation sur la finale.

Ainsi, après avoir obtenu la transcription phonétique de certaines de ces lexie, nous remarquons qu'elles sont sujets d'effacement de cette longueur afin d'acquérir une allure qui leurs permettra d'être assimilées conformément à la prononciation française. Observons-les :

Anglicisme	Sa réalisation phonétique en langue anglaise	La prononciation obtenue en langue française
Cyberspace	[sajbθRspɛjs]	[sibɛRɛspas]
Driver	[drajvθR]	[dRivœR]
Webmaster	[wɛbma:stθR]	[webmɛstr]
Hard	[ˈha:Rd]	[ˈaRd]
Scanner	[skænθR]	[skanɛR]

Commentaire

À propos des deux vocables : **hard** et **webmaster**, la longueur vocalique est complètement supprimée en français dans le son [a]. En fait, pour la première lexie, cette voyelle marque le «a» antérieur contrairement à l'anglais où elle prend une certaine longueur en tant que [ɑ:] postérieur. Concernant le deuxième vocable, le corpus nous fournit, parallèlement, une autre forme sur laquelle nous avons remarqué des modifications avec la substitution du phonème /a/ par /e/, et la suppression du (e) caduc dans la dernière syllabe. Ainsi, la voyelle /a/ a tendance à se séparer de ses propriétés phoniques acquises dans la langue d'origine, comme l'atteste ces exemples, pour qu'elle s'acclimate au fonctionnement de la phonétique française.

Dans **cyberspace** et **driver**, nous remarquons un autre phénomène issu de la différence des deux systèmes phonétiques. Il s'agit, en fait, de la prononciation des phonèmes /y/ et /i/ qui, en anglais, se réalise en tant que diphtongue : [aj]. En revanche, en langue française ces deux voyelles sont prononcées en tant que [i] et suppriment ainsi l'intonation que véhicule l'émission des deux termes dans la langue source.

En outre, nous notons qu'en français les lexies : **driver** et **scanner** n'ont pas gardé la valeur phonétique de [θR], dans la dernière syllabe, telle qu'elle se prononce en anglais ; cette graphie prend une autre allure avec la forme vocale française [œR] au sein des deux vocables.

2.1.4- Maintenir la prononciation de la langue source

Suite au dépouillement du corpus, nous avons remarqué qu'en langue française la forme écrite de certains anglicismes ne reflète pas leur aspect phonétique. Par exemple, l'emploi du terme **chat** [tʃat] -désignant un dialogue en direct entre internautes- par des auteurs français et parfois même des étrangers francophones l'utilisant, dans le domaine de l'informatique⁶⁴, en tant que mot anglais, garde les mêmes propriétés phonétiques acquises en anglais. Dans ce cas, l'application de la norme phonétique française pour la fricative sourde [ʃ], qui constitue la valeur

⁶⁴ De même, ce terme a été entendu employé à la télévision en tant que [tʃat].

phonétique du digramme /ch/, n'a pas été respectée. Cependant, cela n'a pas empêché ce vocable de dépasser le stade du xénisme, car, nous trouvons que cet emprunt est attesté par les dictionnaires mais en gardant toujours la prononciation fournie par la langue source. En ce qui concerne l'usage de cette lexie dans les écrits des revues fouillées, nous découvrons qu'elle est employée couramment et sans marques métalinguistiques pour son statut d'anglicisme.

Nous citerons aussi l'anglicisme **Cookie [kuki]** qui signifie « petit fichier installé sur le disque dur permettant au serveur de mémoriser des informations sur l'internaute ». On remarque ici que la voyelle longue /oo/ prononcée [u] en anglais, n'a pas la même représentation graphique dans le système phonologique du français. En outre, dans cette langue ce phonème correspond à la graphie suivante : /ou/. Cela dit, pour cet emprunt il y a intégration avec la conservation de la forme phonique et phonologique au sein de la langue emprunteuse. C'est justement son usage fréquent dans les articles du corpus qui le justifie.

2.1.5- Substitution des graphèmes et variantes orthographiques

La francisation des anglicismes passe aussi par le remplacement de graphèmes employés en anglais par ceux plus caractéristiques du français. De plus, à l'image de l'existence des variétés de prononciation chez certains de ces termes informatiques au sein de la langue française, nous trouvons que sur le plan de l'écrit, ces emprunts sont sujets de plusieurs possibilités de transcription. Nous avons pu dégager quelques cas de notre corpus. Analysons-les :

Le terme anglais CD-ROM⁶⁵ est fréquemment employé dans les articles de **l'EPI** mais beaucoup moins par les auteurs de la revue « **le monde informatique** ». En fait, ce qui n'est pas sans importance pour nous dans ce cas est l'usage simultané, dans les deux périodiques, de l'anglicisme tel qu'il est emprunté, et de sa forme francisée à savoir « **cédérom** ». Il semble que sur le plan phonologique, l'adoption a été définitivement faite au sein du français sans réussir toutefois à éliminer la forme anglaise. En effet, ce processus d'adaptation s'explique par la création d'un terme en

⁶⁵ Ce sigle désigne en anglais : « *Compact Disc Read Only Memory* » ; il constitue un disque optique numérique à la lecture où sont stockées des données (texte, son, image).

français avec l'ajout du /e/ accentué pour, probablement, éviter les suites des consonnes et aussi pour l'obtention d'un substantif francisé au lieu d'un sigle anglais mentionné souvent en lettres majuscule. De plus, nous constatons un traitement variable des deux lexies, car la première apparaît sous deux formes : CD, CDROM est écrit souvent avec un trait d'union, mais le deuxième (cédérom)

Le terme français « *spoule* », qui désigne le mode d'exploitation d'un ordinateur en multiprogrammation, est la francisation de l'anglais « *spool* ». Nous avons constaté dans le corpus l'apparition des deux formes mais avec une fréquence différente. En fait, le terme francisé est le plus employé avec 15 apparitions, contrairement à l'anglicisme qui apparaît seulement 6 fois. Ce qui n'est pas sans importance dans ce cas c'est le changement de forme par la substitution de la voyelle /o/ du terme anglais par le /u/ dans la lexie française. Par ailleurs, le traitement de ces deux vocables (d'origine anglaise ou la forme francisée) nous montre que le stade de l'intégration est atteint par cet anglicisme. La coexistence des deux vocables dans le discours, prouve que leur insertion dépasse le niveau phonique et phonologique et leur usage courant au sein des revues consultées montre la réussite de leur intégration par le biais de la fréquence d'usage.

Il en va de même, sur le plan phonologique, pour la lexie anglaise « **blog** » désignant « site internet animé par un individu ou une communauté qui s'expriment régulièrement dans un journal ». En revanche, le terme qui figure beaucoup plus dans les articles des revues en question est « **blogue** », il constitue, en fait, la forme adaptée de l'anglicisme citée plus haut. Cette lexie française est sujet d'un emploi courant dans les écrits consultés. Ici, il n'y a pas de différence au plan phonique entre les deux formes. Le processus d'adaptation dans ce cas touche à l'aspect graphique car, il y a assimilation au niveau orthographique avec l'ajout de quelques phonèmes dans la dernière partie du terme conformément à la langue française. Dans les articles fouillés, le terme français possède une fréquence d'emploi plus élevée par rapport au terme d'origine anglaise (cf. annexe).

Il semblerait que la véritable motivation de ces changements phonétiques et phonologiques est d'éviter l'usage exagéré des anglicismes, mais aussi, c'est la volonté d'enrichir le lexique informatique du français. De plus, faute de méconnaissance de la

langue anglaise et vu les difficultés que présentent ses différents systèmes pour les usagers francophones, ces derniers ont recours à l'adaptation des anglicismes suivant les normes du français. En outre, ce fait de francisation se manifeste généralement, comme nous l'avons constaté au sein du corpus, par l'ajout, la suppression ou la substitution des phonèmes pour ces lexies.

Nous observons que l'assimilation phonétique et graphique, par le français, des anglicismes informatiques se manifeste sous plusieurs formes. Ainsi, nous trouvons dans certains cas que, pour le motif d'harmonisation graphique⁶⁶, le suffixe français (*eur*) correspond souvent au suffixe anglais (*or*) ou (*er*) à l'image de certaines lexies que nous avons rencontrées dans le corpus:

<i>Forme anglaise</i>	<i>Forme française</i>
<i>Processor</i>	<i>Processeur</i>
<i>Driver</i>	<i>Driveur</i>
<i>Computer</i>	<i>Computeur</i>
<i>scanner</i>	<i>Scanneur</i>

Remarque :

Nous tenons à préciser que les lexies repérées dans le discours du corpus sont : *processeur, driver, ordinateur et scanner*.

Quant aux quatre autres termes nous les avons puisés dans les dictionnaires car nous avons estimé nécessaire de retracer l'étymologie des lexies relevées pour l'analyse. Pour plus de précision nous signalons que :

⁶⁶ BIDERMAN, P, HUMBLEY, J, *La réception de mots anglais dans les journaux français : l'application de quelques principes d'harmonisation graphique*. In: Langue française. Vol. 108 N°1. La variation graphique et les rectifications de l'orthographe française (1990). pp. 57-65.

Processor : c'est la forme fournie par la langue source (l'anglais), et *processeur* constitue la forme adaptée du mot anglais.

Computeur : c'est la forme francisée du terme anglais *computer*, mais ce dernier est le plus employé dans le discours car la forme française ne figure pas dans notre corpus.

Driveur et scanneur : ils constituent, respectivement, les formes adaptées de *driver et scanner*.

Commentaire

En somme, l'existence simultanée des anglicismes informatiques et de leurs équivalents français dans le discours ne serait-il donc pas une volonté du rejet des lexies anglaises ou simplement un signe de leur intégration malgré l'existence de ces concurrents propres au français?

Une chose est certaine, la coexistence de deux variantes orthographiques d'origine différentes ne constitue pas souvent un signe de refus des emprunts à l'anglais. Cependant, il semblerait que c'est l'usage fréquent ou non de ces lexies dans le discours qui jauge de leur intégration.

Ce que nous pouvons dire de même à propos de l'intégration, sur le plan phonétique et phonologique, des anglicismes informatiques, c'est qu'au sein des articles que nous avons consultés il y a usage courant de la majorité de ces emprunts malgré l'existence des autres formes françaises élaborées, parfois spécialement, pour remplacer ces vocables anglais. Nous aborderons, en fait, cette problématique avec plus de détails dans un autre volet qui prendra en charge la question de la coexistence de doublets, mais il nous semble que l'intégration de chacune des deux variétés n'est pas remise en cause, car l'usage de ces termes dépend de la volonté du locuteur.

Par ailleurs, ce dépouillement du corpus nous a révélé l'usage instable de ces variétés, car, sur le plan de la fréquence d'emploi⁶⁷ nous trouvons tantôt l'apparition des anglicismes, tantôt celle des formes francisées. Nous assistons donc ici à une

⁶⁷ Cf. Annexe.

situation de confrontation qui montre qu'une lexie d'origine anglaise peut se perpétuer dans le lexique du français et constituer un obstacle qui empêcherait l'insertion des formes françaises recommandées au remplacement de certains termes d'emprunt à l'anglais.

2.2- L'aspect morphosyntaxique

Nous consacrerons l'étude de ce volet aux phénomènes morphologiques et syntaxiques, discernés au sein du corpus, tels que l'accord en genre et en nombre, la dérivation et la composition de quelques anglicismes informatiques employés dans le discours des revues fouillées (*l'EPI* et *Le monde informatique*). Par ailleurs, ce qui nous incite à nous intéresser à de tels aspects c'est le fait de les avoir constatés au sein de certains termes d'emprunt relevés dans le discours. En somme, pour mieux cerner notre étude, nous nous sommes posés la question sur l'impact des échanges linguistiques au niveau de l'aspect cité plus haut. Autrement dit, le transfert d'une lexie du système anglais au système français, dont l'un diffère de l'autre, n'impose-t-il pas souvent des changements morphosyntaxiques pour que les unités empruntées s'adaptent au fonctionnement de cette langue d'accueil ?

Parce que ce critère concerne le noyau de la langue, nous pourrions supposer que le respect des normes de la langue d'accueil, dans le cas de l'emprunt à l'anglais, serait très contraignant vu la différence de ces deux systèmes. D'ailleurs, selon les résultats obtenus dans notre corpus, ce respect n'est pas souvent observé, car, certains anglicismes ne portent pas les marques syntaxiques du français et conservent ainsi leur nature d'origine. Ces derniers seront exposés dans le chapitre suivant car nous n'avons retenu ici que les unités ayant subi des marques morpho-syntaxiques françaises.

Toutefois, l'aspect morphologique constitue un indice important pour l'intégration des emprunts linguistiques. Nous entendons par cela les différents changements de forme que subissent les lexies empruntées au sein de la langue emprunteuse. Selon Derooy, L,⁶⁸ l'existence dans celle-ci de séries paradigmatiques rattachables à une base empruntée fait preuve de l'assimilation morphologique des emprunts. Il écrit à ce propos : « *on peut dire qu'un emprunt est tout à fait entré dans*

⁶⁸ DEROY, L, *op.cit* P 234

l'usage quand il se prête à la dérivation ou à la composition au même titre qu'un mot autochtone [...]. Quand un mot étranger présente dans la langue emprunteuse de telles marques de vitalité et de productivité [...] il est un membre définitivement adopté de la famille. C'est le dernier et suprême degré de l'emprunt »⁶⁹.

Cela dit, le plus important dans l'intégration d'un mot emprunté, c'est qu'il se montre capable de produire de nouvelles lexies par dérivation ou par composition et selon les normes de la langue d'accueil. Ces deux procédés linguistiques permettent à la langue d'utiliser ses propres sources afin qu'elle puisse enrichir son lexique. Dans ce contexte, Cheriguen, F, écrit : « *si le xénisme est intégré au niveau morphologique et syntaxique [...], il lui reste pour devenir emprunt (achevé) à acquérir sa place dans le lexique de la langue emprunteuse, de telle sorte qu'on peut dire que tout terme (d'origine étrangère à la langue) est devenu définitivement un emprunt s'il a donné lieu à la dérivation »⁷⁰. Cette citation montre que lorsqu'une langue emprunte une lexie d'une autre langue en lui attribuant ses propres traits morphosyntaxiques, cela veut dire que le terme a atteint le stade de l'emprunt intégré. De ce fait, nous pouvons observer à travers notre corpus que de ces anglicismes la terminologie informatique en a adopté un certain nombre.*

2.2.1- Les anglicismes et le système dérivationnel

La dérivation constitue un procédé de formation et d'enrichissement de la langue. À partir d'un radical, elle permet de constituer un nouveau terme, appelé « dérivé », soit par ajout ou substitution des affixes⁷¹. Autrement dit, ces derniers sont des éléments additionnés à cette unité de base afin de produire d'autres unités complexes.

En outre, les préfixes sont des morphèmes combinés à l'initiale du radical comme le montre l'exemple suivant : **mégaoctet**, et ils sont porteurs de sens. En revanche, les suffixes suivent le radical auquel ils sont étroitement liés à l'image de **disquette**. S. COLOT affirme à ce propos que, contrairement à la composition « *qui*

⁶⁹ Idem.

⁷⁰ CHERIGUENE, F, *op.cit*, 2002, p 124.

⁷¹ **Affixes** : marques de la dérivation, **désinences** : marques de la flexion (conjugaison, variation en genre et en nombre).

sert surtout à former des signifiants exprimant des signifiés qui correspondent à des objets concrets, des idées, des concepts, des noms de métiers spécialisés, la dérivation sert à former des lexies renvoyant à des signifiés exprimant l'attitude, le comportement, l'état, la manière, l'action, etc. »⁷².

Par ailleurs, notre corpus nous a offert des lexies ayant des racines d'origine anglaise mais qui ont subies l'ajout des affixes propres au système morphologique de la langue française. C'est la dérivation dite « hybride » qui consiste à produire des lexies dont le radical est emprunté à une langue étrangère. De ce fait, nous avons classé ces termes en fonction de leur catégorie grammaticale et selon le type de dérivation qu'ils ont subis. Comme nous l'avons indiqué auparavant, la théorie de l'emprunt nous montre qu'un terme étranger est considéré comme intégré au sein de la langue d'accueil lorsqu'il est passé dans le moule de cette dernière et s'apprête ainsi à donner naissance à de nouveaux mots propres à ce parler. Dans ce contexte, nous exposerons les cas que nous avons enregistrés dans les revues étudiés.

2.2.1.1- La dérivation préfixale

Ce type de dérivation ne provoque pas le changement de la catégorie grammaticale. Mais, les préfixes expriment toujours des sens et peuvent avoir une autonomie lexicale dans le discours. Dans ce que nous propose notre corpus, la dérivation préfixale connaît des préfixes servant à former des verbes et des noms. Observons-les :

2.2.1.1.1- Préfixation pour la formation des verbes

Nous avons cité auparavant le terme français « **bogue** » comme étant la forme adaptée de l'anglicisme **bug** qui signifie : « l'élimination des anomalies de fonctionnement d'un programme informatique à l'aide d'un utilitaire ». À maintes reprises, ces deux lexies sont utilisées dans les textes que nous avons fouillés et nous avons trouvé également le verbe « **Déboguer** » qui est obtenu à partir de ce vocable francisé + le préfixe français « **DE** » qui désigne l'idée de privation et l'action contraire + la marque de l'infinitif « **er** », qui appartient au premier groupe.

⁷² COLOT, S, *Guide de lexicologie créole*, IBIS rouges Éditions, 2002.

En fait, ce verbe est formé sur le modèle anglais « **to debug** » qui véhicule aussi l'idée de privation. Selon F. Cheriguene : « *il arrive toutefois, que le français forme un verbe, par dérivation, à partir d'un substantif déjà emprunté* »⁷³, ces dérivés donc donnent l'impression de ne pas être sujets d'emprunt, et qu'ils appartiennent au lexique de la langue française.

Notre corpus nous a offert un autre exemple :

Le verbe **Réinitialiser**, qui désigne le redémarrage d'un système informatique après un blocage, est formé à partir d'un autre verbe: **initialiser**, qui signifie « *la mise d'un dispositif informatique dans un état permettant une exploitation* » + le préfixe français «**Ré**» qui exprime la répétition. En fait, ces dérivés sont d'usage courant dans le discours des revues informatiques. Ce fait nous démontre que ces derniers ont atteint le stade de l'emprunt achevé, car, même si les bases sur lesquelles ces lexies sont formées n'appartiennent pas à la langue française, leur lexicalisation est visiblement réussie dans cette dernière. En sommes, ses racines anglaises ont servi pour la formation des dérivés français et sont devenues disponibles pour les locuteurs de cette langue.

2.2.1.1.2- Préfixation pour la formation des noms

Nous n'avons enregistré qu'un seul cas celui du substantifs masculins **Antislash** qui désigne un signe typographique de séparation. Francisé par « barre oblique inversée », Ce dérivé est formé sur la base de l'anglicisme « **slash** » signifiant « barre oblique » et du préfixe français⁷⁴ « **anti** » servant à exprimer l'idée de lutter contre quelque chose ou de s'opposer.

2.2.1.2- Dérivation suffixale

Dans le discours des revues électroniques consultées, les dérivés suffixaux sont plus nombreux que les autres lexies formées avec d'autres procédés. Car, la fréquence de leur emploi est très élevée⁷⁵. Nous trouvons, à cet effet, plusieurs suffixes ayant servi pour la formation des verbes, des noms d'agent et d'action.

⁷³ CHERIGUEN, F, *Op.cit.*, 2002, p. 116.

⁷⁴ L'élément « *anti* » est issu du grec mais la langue française l'a adopté et s'en sert comme préfixe.

⁷⁵ Cf. Annexe.

L'examen des contextes d'utilisation de ces termes montre que leur usage est relatif strictement au domaine de l'informatique. Ici la dérivation suffixale concerne les cas suivant :

2.2.1.2.1- Suffixation pour la formation des verbes

Nous avons enregistré trois cas, ce sont des verbes formés sur la base d'une lexie anglaise et d'un suffixe (désinence verbale) français :

Blacklister, le verbe est obtenu à partir du nom anglais « blacklist » et de l'infinitif français « er ». Cet emprunt fait à l'anglais par le français est à son tour composé de **black** « noir » et **list**, désignant liste noir des gens indésirables, dont l'internaute ne veut plus recevoir des courriers électroniques. Ce terme n'est pas attesté dans les dictionnaires et sa fréquence d'emploi dans le corpus est très faible ; mais Il est employé exclusivement dans le champ de l'informatique par certains auteurs en le ramenant à cette catégorie grammaticale.

Spammer, ce verbe est formé sur la base de l'anglais **spam** désignant *l'envoi d'un même message électronique, souvent de nature publicitaire, à un grand nombre d'internautes sans leur consentement*⁷⁶ ; et de l'infinitif français « er ». En fait, le sens de ce verbe désigne l'action d'envoyer un spam. Nous notons que ce dérivé est rarement utilisé au sein du corpus et sa fréquence reste très faible, mais il est considéré comme un anglicisme soumis aux règles de formation françaises des mots, autrement dit, adapté.

Formater, c'est l'un des verbes français que nous avons repéré dans le discours des revues et qui est construit à partir du substantif « **format** » et la désinence verbale « er ». En fait, ce radical « **format** » est d'origine italienne⁷⁷, mais dans le domaine de l'informatique ce substantif est emprunté à l'anglais. Ce verbe signifie « action de donner un format à un support donné », il est construit sur le modèle anglais « to format ». Ce terme est intégré du point de vue lexical car il est sujet d'un usage courant, et aussi du point de vue morphologique car il a donné lieu à une dérivation en langue française.

⁷⁶ Le petit ROBERT électronique op.cit. 2009.

⁷⁷ Le petit ROBERT électronique, idem.

2.2.1.2.2- Suffixation pour la formation des noms

Dans le tableau ci-dessous, nous exposeront les anglicismes ayant subis le processus de dérivation, et les suffixes employé pour former ces dérivés :

Anglicisme	Type de dérivation	Sens	Lexie empruntée
Débogage	Verbe+suffixe Déboguer+age	Éliminer les anomalies de fonctionnement d'un programme à l'aide d'un utilitaire.	Bug, « <i>Bogue</i> », constitue sa forme francisée.
Formatage	Nom+suffixe Format+age	Action de donner un format	formé sur le modèle anglais « to formate »
Débogueur	Verbe+suffixe Déboguer+eur	Personne ou programme qui débogue.	Bug
Blogueur	Nom+suffixe Blogue+eur	Personne qui tient un journal personnel sur internet	Blog
Blogeuse	Nom+suffixe Blogue+euse	Forme du féminin de blogueur.	Blog
Chatteur	Nom+suffixe Chat+eur	Internaute qui prend part à un chat (discussion en ligne)	Chat
Googleur	Nom+suffixe Google+eur	Utilisateur du moteur de recherche « Google »	Google

Initialisation	Verb+suffixe Initialiser+ation	Action de mettre un dispositif informatique dans un état permettant son exploitation.	Formé sur le modèle anglais « to initializ »
-----------------------	---------------------------------------	---	---

Remarque

Nous constatons que le procédé de la dérivation suffixale a contribué de manière importante à la formation des dérivés à partir des bases lexicales anglaises. Des noms d'actions et des noms d'agents ont été obtenus alors grâce à l'association d'un préfixe propre à la langue française et d'un anglicisme. Cela contribue bien sûr à l'enrichissement du lexique français par des nouvelles lexies.

En effet, ce tableau nous montre la manière dont les anglicismes prennent part à la formation du lexique français. Du fait, comme nous l'avons écrit auparavant, lorsqu'une unité lexicale étrangère sert de base à la formation d'autres unités au sein de la langue emprunteuse, elle est considérée comme emprunt intégré.

2.2.2- La composition

Il s'agit d'un procédé de formation des mots par combinaison de bases. La majorité des anglicismes composés repérés au sein du corpus sont des substantifs ou des adjectifs construits à base d'emprunts à l'anglais. Il s'agit donc de la composition dite « hybride ». Avant de mettre en examen ces mots composés, nous devons de prime abord mettre en exergue la définition de cette procédure linguistique telle qu'elle est vue par les spécialistes.

La composition est un « *processus morphologique qui forme, par association de lexèmes, des unités lexicales complexes pouvant figurer de façon autonome dans une phrase et susceptible de fonctionner comme un élément simple ou indépendant* »⁷⁸. De cela, nous entendons qu'un mot composé est formé suite à la réunion de deux bases

⁷⁸. Essono, J.M, *précis de linguistique générale*, L'Harmattan, 1998.

ayant chacune une autonomie au sein de la langue. Cette procédure lexicale constitue également un autre moyen que les locuteurs (usagers) mettent en œuvre lors de l'intégration des anglicismes dans le lexique de la langue d'accueil. En fait, comme nous l'avons mentionné ci-haut, la composition que nous retrouvons dominante dans notre corpus est celle dite hybride ; formée par la juxtaposition de deux noms dont l'un est d'origine anglaise.

En somme, du point de vue de la forme, nous avons repéré des composés qui se présentent sous des formes diverses :

- Les composés dont les deux termes sont soudés graphiquement.
Par exemple : **Hypermédia, PostScript, Antislash, JavaScript, webcaméra, webmagazine cybernaute, internet, newsmagazine, cybercafé, cybercriminalité, cybernaute, cyberspace.**

- Les composés dont les deux termes peuvent être graphiquement séparés par un trait d'union, sans pourtant que ce trait d'union soit régulier ; ils ne sont pas très nombreux dans notre corpus. Par exemple : **Windows-info.**

Nous avons remarqué lors de l'analyse du corpus qu'il y a hésitation à mettre un trait d'union entre les deux composants de certains termes. Nous les trouvons parfois employés avec un trait d'union et dans d'autres cas ils s'emploient sans ce signe typographique. Ils sont donc instables sur le plan orthographique mais leur sens n'est pas sujet de modification dans ce cas. Nous citons l'exemple de **cybercriminalité**

- Les composés dont les deux termes sont séparés par un espace
info technologie, cyber lettre, cyber délinquance.

Les composés **cybercafé, cyber criminalité, cyber délinquance, cyberspace, cybernaute, cybercafé, cyber lettre**, s'articulent autour du noyau « **cyber** » : élément tiré de **cybernétique**⁷⁹ qui est un anglicisme désignant l'ensemble des théories relatives au contrôle de la communication dans l'être et la machine. En fait, ces composés désignent des choses distinctes, mais ils sont rapprochés par le

⁷⁹ Petit ROBERT électronique, *Op.cit.* 2009.

contexte des réseaux de communication numériques (internet). Morphologiquement, ces termes fonctionnent comme des composés nominalisés et faisant partie du lexique français.

Ainsi l'unité « **cyber** » illustre le procédé de la composition hybride qui est à la base l'association de deux éléments, dont l'un est d'origine étrangère, pour former une autre forme.

Contrairement aux composés hybrides qui sont caractérisés par la présence d'un élément étranger ; d'autres sont d'origine anglaise ou américaine. En effet, nous avons relevés certains anglicismes composés dont leur intégration ne peut être remise en question. Ils sont connus et employés par les informaticiens sans pour autant chercher à les remplacer par des équivalents. Nous citerons les exemples suivants :

- **Overflow** : dépassement de la capacité mémoire.
- **Overburing** : technique permettant d'inscrire sur un CD-ROM plus de données que la capacité réelle du média.
- **Jumbo packet** : paquet de données dans un réseau TCP/IP dont la taille dépasse les 1500 octets. Souvent utilisé dans le cadre du gigabit ethernet.
- Des noms en BUG existent. Il s'agit du terme composé « **web bug** » ; (pixel espion en français), image incorporée dans une page web ou dans un courriel. Le pixel espion est invisible et pratiquement indétectable, car sa taille n'est que d'un pixel sur un pixel. Il est principalement utilisé à des fins statistiques et permet par exemple de déterminer le taux d'ouverture d'un e-mailing.

À noter que les définitions associées aux anglicismes cités ci-dessus sont tirées de notre corpus.

Nous pouvons dire que l'intégration de ces termes est partielle, car, leur usage se limite entre les spécialistes du domaine de l'informatique. Par ailleurs, ces mêmes termes d'emprunt composés n'ont pas connu le processus d'adaptation, c'est-à-dire, ils n'ont pas subi des modifications morphologiques mais c'est leur présence dans le discours qui trace leur chemin vers l'intégration achevée.

En sommes, les composés et les dérivés dits hybrides jouent un rôle non sans importance dans l'enrichissement du vocabulaire informatique de la langue française. Leur formation est due à la progression technique dont jouit notre époque qui a poussé à former tous ces termes.

2.2.3- Les marques du genre

Les emprunts à l'anglais dans le domaine de l'informatique sont majoritairement des substantifs. En fait, les marques du genre constatées chez ces anglicismes sont les déterminants tels que l'article défini et l'article indéfini. L'emploi d'un de ces derniers constitue un indice d'intégration des anglicismes examinés car ils reçoivent des marques syntaxiques propres au français, autrement dit, ils subissent les lois de la langue cible. Horde, T, écrit à ce sujet : « *L'intégration morphosyntaxique d'un terme étranger est considérée comme achevée à partir du moment où il reçoit des affixes, marques de genre, de nombre, suffixes* »⁸⁰. C'est le cas, en fait, des termes anglais que nous exposerons ci-dessous, puisque ils figurent dans le discours des revues fouillées avec des indices du genre (masculin ou féminin) et du nombre (singulier ou pluriel) propres à la langue d'accueil.

2.2.3.1- Les caractéristiques des deux genres

Au sein de la langue française le genre est indiqué par plusieurs procédés :

- Soit par la présence de l'article qui est déterminé par le nom. Autrement dit, C'est toujours l'article qui suit le genre du nom et pas le contraire.
- Soit que la marque est suffixée à la lexie.
- Soit c'est le contexte grammatical qui détermine le genre de la lexie, c'est-à-dire, cette dernière s'accorde avec les autres unités de la phrase.

Pour ce qui est de notre cas, nous avons remarqué qu'au sein de la langue cible, le genre de ces emprunts est marqué par la présence de l'article qui les précède pour les déterminer. En somme, c'est le seul procédé employé dans les textes consultés

⁸⁰ HORDE, T, « *Note sur l'emprunt* », in *Bref* n°12, 1977, P.47.

pour marquer le genre des lexies empruntées. Quant aux autres procédés à l'image de la suffixation de la marque du genre, ils ne figurent pas dans notre corpus.

Il est à noter qu'au sein de la langue anglaise l'aspect du genre n'est pas indiqué et cela contrairement au français qui distingue entre masculin et féminin. En effet, l'addition d'un « e » à la fin de la lexie indique la marque du féminin singulier. L'anglais, lui, connaît l'usage de l'article indéfini « a »⁸¹ ou « an »⁸² précédant un nom ou un adjectif.

2.2.3.2- Détermination des anglicismes par l'article français

Nous avons répertorié les anglicismes déterminés par des articles français dans deux tableaux ; le premiers contient les lexies du genre masculin et le deuxième celles du féminin

-Anglicismes déterminés par des articles français du genre masculin et féminin-

Article français+ lexie anglaise	Genre non attribué en anglais (langue donneuse)	Remarque
Le soft (abréviation de software)	(a/ the) Soft	Logiciel, programme, moyen d'utilisation d'un système informatique.
Le web	(a/the) web	Abréviation de (world wide web), système permettant l'accès au réseau internet.
Le net	The Net	Diminutif d'Internet.

⁸¹ Cet article est employé lorsqu'il précède un nom ou un adjectif ayant une consonne comme initiale.

⁸² Pour ce qui est de cet élément il est utilisé lorsque le nom ou l'adjectif qu'il précède débute par une voyelle.

Le chat	A Chat	Discussion en ligne.
Le hardware	(A/the) Hardware	Les éléments matériels d'un système informatique.
Un hacker	The hacker	Pirate informatique.
Un E-mail (un mail)	A Mail	Courrier électronique.
Un CD-ROM	(A/the) CD-ROM	Disque optique pour stocker les données.
Un bug	(A/the) bug	Défaut d'un logiciel.
Un/une webmestre	(A/the) Webmaster	Responsable de la conception d'un site.
Un PC	Pc	Abréviation ordinateur personnel.
Une webcam	(A/the) webcam	Caméra numérique.

Remarque

Ce que nous pouvons faire comme remarque concernant le tableau ci-dessus c'est que tout les anglicismes du genre masculin sont déterminés par l'un des deux articles suivants : « **le** » et « **un** ». Ainsi il est justifiable de dire que ces emprunts sont intégrés parce qu'ils ont épousé totalement les marques du genre françaises. En revanche, des hésitations s'installent parfois quant au genre choisi. Au sein de notre corpus, l'anglicisme « **webmestre** » prend les deux marques (masculin et féminin). Nous avons observé que, même si le genre de cette lexie n'est pas indiqué dans la langue anglaise, le français lui a attribué la possibilité d'avoir les deux genres.

L'analyse des anglicismes en question a révélé que la majorité d'entre eux appartiennent à la catégorie du genre masculin. Les choix fait quant à l'adaptation d'un genre féminin ou masculin ne sont pas toujours aisés à définir. De ce fait, nous pouvons dire que la domination du genre masculin dépendrait de la volonté des usagers.

2.2.4- La catégorie du nombre :

Dans l'emprunt du français à l'anglais, l'aspect du nombre est souvent conforme aux normes de la langue emprunteuse. Par ailleurs, la langue anglaise emploie le « s » comme marque du pluriel et contrairement au système français où le déterminant précède souvent le nom, aussi cette langue a souvent pour marque du pluriel l'ajout d'un « s » au singulier de la lexie. Celui de l'anglais ne connaît pas l'usage des déterminants au pluriel. Ainsi, nous avons remarqué que les anglicismes repérés au sein du corpus, étant essentiellement des substantifs ou des adjectifs, subissent la loi du nombre propre au français.

Nous avons indiqué ci-haut que les anglicismes (noms ou adjectifs) connaissent souvent l'emploi d'un déterminant au sein du français pour déterminer la catégorie du nombre. Cela constitue, selon les linguistes, un signe d'acceptabilité et d'intégration pour plusieurs raisons. Cheriguen, F. écrit à ce propos : « [...] nous pouvons dire que la francisation (début d'emprunt par le français de termes étrangers) à l'écrit, a pour critère, d'une part, des marques syntaxiques et graphiques portées par le terme lui-même (marque du féminin, du pluriel, etc.), d'autre part, un macro-contexte (ou un contexte) qui impose (même si, parfois, occasionnellement) des indices (de genre et de nombre) tout à fait extérieurs au terme qui sont là par une logique du contexte plus que par des causes ou des effets d'une intégration [...] »⁸³

En ce qui concerne la catégorie du nombre des anglicismes repérés au sein du corpus, soit elle est conforme au système du français, c'est-à-dire l'anglicisme prend la marque du pluriel qui est le « s ». Soit elle figure invariable, c'est -à-dire la marque du pluriel ne figure pas avec la lexie empruntée et l'article constitue l'indicateur du nombre dans ce cas.

⁸³ CHERIGUENE, F. 2002. P 120.

2.2.4.1- Attribution de la marque du pluriel du français « s »

La majorité des lexies anglaises prennent la marque du pluriel français à savoir « s ». C'est le processus le plus répandu au sein de notre corpus. Nous illustrons dans ce qui suit quelques exemples :

- «*Il arrive que des webmestres peu scrupuleux annoncent la fréquentation de leur site en impact* ». (EPI N°104)

Nous pouvons dire que la plupart des anglicismes subissent les règles françaises suivantes :

A- Déterminant (des/les) + nom + la marque du pluriel « s ».

Ce tableau nous illustre ce que nous avons indiqué ci-haut :

Anglicisme au singulier	Déterminant/article + Anglicisme + Pluriel français
Chunk	Des chunks
Bug	Les (des) bugs
cookie	Des (des) cookies
webcam	Des (les) webcams
shareware	Les (des) sharewares

Le fait qu'un terme étranger prenne les marques morphosyntaxiques de la langue qui l'accueille témoigne de son assimilation. Aussi, il semble que les locuteurs francophones ne trouvent pas de difficultés à établir les marques du pluriel aux

anglicismes vu les similitudes existantes entre les deux systèmes (la marque du pluriel « s »).

En revanche nous trouvons que les deux langues : française et anglaise présentent quelques différences concernant la détermination. Le français détermine ces substantifs avec l'addition des articles définis qui sont : *le, la* pour le singulier et *les* pour le pluriel, ou avec les articles indéfinis : *un, une* pour le singulier ou *des* pour le pluriel. Quant à la langue anglaise, elle ne connaît que l'article défini « *the* » qui sert les deux nombres et les deux genres ; aussi les articles indéfinis *a* et *an* également pour les deux catégories. De ce fait, nous remarquons que les lexies anglaises empruntées par le français, dans le domaine de l'informatique, perdent les caractéristiques de leur détermination en anglais et épousent celles du français. Cela constitue un indice d'intégration morphosyntaxique dans la langue d'accueil.

B- Adjectif possessif + Anglicisme + Marque du pluriel « s »

Tels les anglicismes qui sont précédés par des articles français lors de leur emploi dans le discours, certaines lexies anglaises, au pluriel comme au singulier, sont précédés par des adjectifs possessifs au sein du français; mais ces derniers marquent toujours le nombre et le genre des emprunts à l'image de : *sa, son, leur, ses...*

Nous exposerons ces cas :

« *En lisant ses mails...* » (EPI n°104, 2002)

« *Protégez vos softwares...* » (EPI N°99, 2001)

« **Leurs** blogs sont actifs et accessibles... » (EPI N°108, 2003)

C- Adjectif démonstratif + anglicismes + marque du pluriel « s »

Nous avons recensé des cas où l'anglicisme est déterminé par un adjectif démonstratif des deux nombres (singulier et pluriel). En effet, cette procédure constitue un indice d'intégration des emprunts car, sur le plan de la syntaxe les unités

linguistiques en question fonctionnent comme des noms français du fait qu'elles ont épousé des déterminants de la langue française. En voici des exemples :

- « **Ces bugs...** » (EPI N° 104, 2002)
- « **Ces sharewares...** » (EPI N°98, 2001)

2.2.4.2- Invariabilité du nombre

En ce qui concerne l'invariabilité dans le nombre des anglicismes, nous notons que ces lexies gardent la même morphologie au singulier comme au pluriel, mais nous trouvons l'usage des déterminants du français. Autrement dit, ces emprunts à l'anglais ne prennent pas la marque du pluriel français ; mais ils sont précédés par des déterminants des deux nombres. Nous citons ces exemples :

- **Des** firewall.
- **Des** pc.
- **Des** sites web.

Qu'est ce qui fait garder la morphologie de ces anglicismes au pluriel malgré la présence du déterminant ? En effet, cela s'expliquerait par l'emploi du déterminant qui motive les locuteurs à faire apparaître ces lexies sans la marque du pluriel.

2.3- L'aspect sémantique

Parmi les critères de l'intégration des emprunts linguistiques, il y a ceux relatifs au niveau sémantique. Ce volet abordera la problématique des changements de sens qui concernent les anglicismes informatiques en français dont l'évolution du sens est puisée, soit dans le discours du corpus ou dans les dictionnaires. Il faut entendre ici par « changements sémantiques », d'un côté, le fait que des lexies françaises reçoivent de nouvelles significations, propres au domaine de l'informatique, empruntées à l'anglais souvent par voie du calque sémantique. De l'autre côté, il s'agit des modifications de sens que subissent certains anglicismes lors de leur introduction dans le lexique informatique du français.

2.3.1-Motivation sémantique

Généralement, quand une langue emprunte un mot à une autre, elle emprunte parallèlement les sens (sémèmes)⁸⁴ contenus par ce dernier. De ce fait, quand on parle de l'emprunt linguistique ce sont les différentes significations que peut acquérir ce dernier au sein de la langue d'accueil à un moment précis ou pendant son existence. Cela signifie l'importance du sens emporté par l'emprunt pour son intégration dans le système de la langue emprunteuse. En fait, ce phénomène se résume en un processus qui « *consiste à transposer le sens d'un mot, dans un mot d'une autre langue qui lui ressemble par la formation, mais qui n'était pas employé auparavant dans cette acceptation particulière* »⁸⁵.

Par ailleurs, dans le lexique informatique les créations sémantiques se sont produites autour des thèmes précis qui touchent aux logiciels, aux périphériques (matériel informatique), aux TIC (Technologies de l'information et de la communication), à l'internet, etc.... Cependant, l'emprunt d'un signifiant est incontestablement motivé par la sensation des besoins d'expression d'un nouveau signifié, autrement dit par la volonté de désigner des nouvelles réalités concrètes propres au champ de l'informatique. Nous avons pu ainsi repérer quelques mots français qui ont épousé des sens nouveaux dans le domaine cité ci-haut. Cette constatation nous a conduits à consulter les dictionnaires (français⁸⁶ et anglais⁸⁷) afin de relever le sens originel et le sens nouveau de chaque unité lexicale. À partir de cela, nous avons tiré quelques remarques à propos des changements sémantiques qu'a connus un certain nombre de « mots » propres au lexique informatique du français. Nous exposerons ci-après les exemples touchés par ce phénomène.

⁸⁴ Selon Jean DUBOIS et al, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, éd. Larousse. Paris. 1994, « Le sémème est l'unité qui a pour correspondant formel le lexème ; il est composé d'un faisceau de traits sémantiques appelés sèmes (unités minimales non susceptibles de réalisation indépendante).

⁸⁵ Fathi NASSER, *op.cit* p33.

⁸⁶ Petit Robert électronique, *Op.cit.* (2009).

⁸⁷ Dictionary of oxford. (2010).

2.3.3- Calque ou emprunt sémantique

Les apports de l'anglais au français dans le lexique informatique touchent à l'aspect sémantique à travers plusieurs procédés. Pour pouvoir rendre compte de ces fluctuations, autrement dit, de la manière dont le sens de ces emprunts évolue en voyageant d'une langue à une autre, nous devons d'abord définir le calque car c'est le type d'emprunt le plus subtile. En fait, les calques utilisés dans le corpus sont nombreux et ont souvent été sujets de l'extension du sens, en plus des autres sens acquis auparavant. Les linguistes le considèrent comme : « La traduction littérale d'un mot composé, de telle sorte que le français, non seulement désigne la même chose, mais conserve le même sens »⁸⁸.

Mais l'emprunt sémantique ne se limite pas seulement à ce stade, car, il arrive que les locuteurs français attribuent à des contenus sémantiques provenant du monde anglo-saxon des termes équivalents de façon arbitraire. Il s'agit donc de l'association d'un nouveau sens avec un signifié déjà existant dans la langue cible. Après avoir repéré les lexies ayant subies des modifications au niveau sémantique, nous avons procédé par la suite à la classification de ces emprunts en fonction des procédés sémantiques qu'elles ont adoptés.

2.3.3- Les procédés de changement de sens ou le trajet sémantique de l'emprunt

2.3.3.1- Le changement par extension de sens

Il s'agit des mots qui élargissent leur sens propres, soit en désignant plusieurs classes d'objets, soit par l'innovation sémantique qui consiste à ajouter au sens primitif d'un mot, de nouveaux traits sémantiques par la nécessité de l'usage et sa force dans le discours. C'est un procédé qui se résume en le fait d'avoir un signifiant pour plusieurs signifiés, nous nous rapprochons ainsi de la polysémie. En fait, d'un point de vue sémantique c'est le fait de créer du nouveau, d'innover dans la sémantique d'un mot. C'est la situation, en particulier, des anglicismes informatiques empruntés par le français, surtout par le procédé du calque sémantique. Dans certains cas cela s'illustre

⁸⁸ REY-DEBOVE, J, *La linguistique du signe*. Une approche sémiotique du langage, P 171. Armand colin, 1998.

par l'action d'attribuer un nouveau contenu sémantique pour un signifiant déjà existant. Blank, A, explique ce processus en disant que : « *l'innovation lexicale est due au fait qu'un locuteur veut exprimer un concept qui n'est pas encore lié à un signe linguistique ou bien qu'il veut exprimer d'une façon différente un concept pour lequel il dispose déjà d'un mot, mais qui ne lui paraît pas convaincant ou adéquat dans un contexte pragmatique concret* »⁸⁹. Ceci dit, à l'instar de ce que subit le signifiant comme modifications morphologiques dans la langue d'accueil, les formes sémantiques de ce dernier, aussi, sont sujettes de certaines transformations.

Nous exposerons, à cet effet, les lexies suivantes que nous avons tirées du corpus, il s'agit de certains substantifs français qui ont subi des modifications sémantiques diverses au sein de la langue de Molière. En effet, leur évolution sémantique est analysable à travers leur présence dans la langue commune et dans le lexique informatique (spécifique). Autrement dit, leur champ sémantique s'élargit d'avantage dans la langue cible en ayant d'autres signifiés que ceux contenus dans le lexique commun et selon les contextes dont ils sont employés. Mais ces modifications, au niveau sémantique, sont relatives au sens renfermés par les lexies empruntées dans la langue source.

Le français *souris* aurait été emprunté au latin : *sorex*⁹⁰. Sa signification primitive en langue française est selon le petit ROBERT électronique⁹¹ : **1-** « Petit mammifère rongeur dont l'espèce la plus commune au pelage gris, cause des dégâts dans les maisons. Famille des muridés ». **2-** Tandis qu'en informatique ce lexème a épousé une signification de plus qui est « un dispositif dont le déplacement manuel sert à contrôler celui du curseur d'affichage ou à sélectionner une commande affichée à l'écran »⁹². Pour plus de précision, ce dictionnaire indique que ce terme est un calque de l'anglais « *mouse* » qui représente le même signifié. En effet, le choix d'attribuer ce

⁸⁹ BLANK A, « pour une approche cognitive du changement sémantique lexical: aspect sémasiologique », In *théories contemporaines du changement sémantique* In *Mémorial de la société de paris, 2000, tome IX, Peeters. 1999.*

⁹⁰ Le nouveau petit ROBERT, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, version électronique. Nouvelle édition de Paul ROBERT, Sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY. Paris 2009.

⁹¹ Idem

⁹² Idem

lexème à ce périphérique informatique est motivé par sa structure morphologique qui prend la forme d'un rongeur.

Généralement, il arrive que le mot existe, l'informatique va lui attribuer un nouveau sens par analogie avec sa fonction ou sa forme. C'est le fait d'acquérir une valeur sémantique supplémentaire distincte sur le model de l'anglais. Dans ce cas, seul l'aspect sémantique et/ou usuel peuvent nous confirmer l'influence de l'anglais sur certains mots du lexique informatique français dont la forme reste non altérée.

Quant à l'usage de ces deux lexies dans le corpus, nous trouvons naturellement que le terme français « *souris* » est le plus employé dans le discours avec une fréquence de 52 en dix ans. Son équivalent anglais « *mouse* » est utilisé rarement avec une fréquence de **10** au cours de la même période et dans les mêmes textes. Cela nous révèle, donc, que le calque sémantique est un moyen très réussi pour la résolution des problèmes de la compréhension des mots étrangers.

À l'exemple du mot *souris*, plusieurs lexies du lexique français ont été l'objet de changements sémantiques dans le domaine de l'informatique. C'est le cas, en fait, du mot *fenêtre* qui a été emprunté au latin « *fenestra* »⁹³ en tant que substantif féminin qui signifie⁹⁴ : « Baie munie d'une fermeture vitrée, pratiquée dans le mur d'un bâtiment pour y laisser pénétrer l'air et la lumière ». Ce terme correspond, d'une manière générale, à une petite ouverture. Mais d'après le langage informatique, il désigne⁹⁵ : « Zone rectangulaire d'un écran de visualisation dans lequel s'inscrivent des informations graphiques ou alphanumériques ». En effet, cette appellation a été calquée de l'anglais *Window* pour désigner une fonction en informatique comme : « ouvrir ou fermer une fenêtre sur Word ».

Le mot français *compilateur* aurait été emprunté, à la fois, au latin et à l'anglais. Il signifie en fait⁹⁶ : « personne qui réunit des morceaux d'œuvres littéraires ou musicales pour en tirer un ouvrage, un disque, etc. », et d'un point de vue péjoratif : « Auteur qui emprunte aux autres ». En revanche, dans le domaine informatique il

⁹³ Le petit ROBERT, *Op.cit.* 2009.

⁹⁴ Idem

⁹⁵ Idem

⁹⁶ Idem

désigne « le fait de traduire, dans un ordinateur, en langage machine un programme établie en langage évolué ». Nous avons observé, parallèlement, que l'anglais *compiler*, d'après le langage informatique, désigne le même sens (le même programme).

Ainsi, nous venons de fournir l'analyse sémantique de trois substantifs français dont le sens a été calqué de l'anglais et importé du monde anglo-saxon, autrement dit, véhiculé par les nouvelles technologies informatiques. Par ailleurs, la liste des emprunts sémantiques que nous avons repérés dans notre corpus ne se limite pas seulement aux lexies qu'on a citées auparavant mais nous nous sommes contenté juste de donner quelques exemples pour des besoins de description en fonction des types de changements sémantiques subis par ces termes. En effet, le procédé d'extension de sens est remarquable également chez les termes suivants :

- **Tableau illustratif pour le procédé de l'extension du sens⁹⁷**

<i>Lexie</i>	<i>Sens originel dans la langue source.</i>	<i>Sens primitif en langue cible</i>	<i>Sens spécifique (reçu) dans le domaine informatique en langue cible.</i>
Toile	Réseau télématique mondial, (web)	D'origine latine « <i>Tela</i> » qui veut dire : tisser. Généralement il désigne un tissu de l'armure fait de fils de lin ou de coton.	Calque québécois de l'anglais <i>the Web</i> qui signifie : réseau télématique mondial, synonyme d' <i>Internet, web</i>
cookie	1- Biscuit rond, dont la pate comporte des éclats de chocolat. 2- Petit fichier installé sur le	Biscuit rond, dont la pate comporte des éclats de chocolat.	Petit fichier installé sur le disque dur qui permet au serveur, lors d'une consultation d'un site web, de mémoriser des informations sur l'internaute et son comportement. Appelé : <i>Témoin de connexion.</i>

⁹⁷ Les définitions (le sens des termes exposés) sont tirées de deux sources : il s'agit pour la première du corpus d'étude et pour la deuxième nous avons consulté le dictionnaire du petit Robert électronique (édition 2009), et le dictionnaire anglais de l'Oxford advanced learner's dictionary ; version électronique (édition 2010)

	disque dur qui permet au serveur, lors d'une consultation d'un site web, de mémoriser des informations sur l'internaute et son comportement.		
hacker	Pirate informatique qui agit par goût de défis.	Sa recommandation officielle est <i>fouineur</i> qui désigne la personne qui cherche indiscrètement et qui fouine partout.	Pirate informatique qui agit par goût de défis. Nous trouvons que le terme français <i>fouineur</i> a acquis un sens de plus dans le domaine informatique. En revanche, même si l'anglicisme hacker ne recouvre pas tous les sens du mot fouineur, mais il demeure le terme le plus employé dans cette spécialité.
Alias	1- Autrement dit ; autrement appelé. (sens général) 2- En informatique : fichier utilisé pour accéder à un autre fichier.	Mot d'origine latine qui signifie : autrement, et plus particulièrement pour les personnes qui ont un autre nom ; <i>autrement appelé, dit.</i>	<i>Fichier utilisé comme raccourci pour accéder à un autre fichier.</i> Même si ce terme demeure d'origine latine, mais dans le domaine de l'informatique la langue française l'avait emprunté à l'anglais.

Cette évolution de sens est naturelle, vu le vide lexical que connaît la langue française dans le domaine de l'informatique d'un côté. Mais d'un autre côté cela s'explique par la richesse de l'anglais en matière de la terminologie informatique et les créations d'origines anglaises concernant cette spécialité. Nous pouvons dire, à cet effet, que grâce au contact permanent et étroit de ces deux langues, les anglicismes sont

facilement compris et rien n'empêche qu'ils ne soient utilisés dans les mêmes contextes qu'en anglais et qu'ils ne reçoivent ainsi de nouvelles significations. Les linguistes qualifient ce phénomène de calque sémantique, il s'agit d'un emprunt de sens, le signifiant existant déjà en français.

Cependant, certains anglicismes sont d'origine latine mais ils ont pénétré dans le lexique informatique du français à travers l'anglais. Nous avons déjà mentionné dans le tableau ci-haut le terme « **Alias** » qui veut dire : « autrement nommé », comme un anglicisme dans la mesure où dans le domaine de l'informatique, il renvoie à un même signifié dans les deux langues : française et anglaise.

2.3.3.2- Le changement par restriction de sens ou spécification

Lorsqu'une idée générale est désignée par une notion particulière, on parle de restriction de sens ou de spécialisation sémantique. L'anglicisme *chat* [tʃat], par exemple, est un substantif figurant dans le lexique du français comme synonyme de « discussion » mais qui ne recouvre pas tous les sens de ce dernier. Il est employé comme synonyme de ce nom dans le domaine de l'informatique dont il désigne un dialogue en ligne ou « conversation en direct entre internautes, par échange de messages électroniques »⁹⁸. Pour rendre le sens plus précis, les usagers de l'internet utilisent ce mot dans le contexte de la discussion sur le net uniquement. Cependant, les indices de l'intégration de cet anglicisme se montrent à travers sa présence en force le discours.

En outre, nous avons observé que ses premiers emplois dans les textes des revues constituant notre corpus remontent à l'année 1999. L'usage de ce terme se montre beaucoup plus dans des textes explicatifs sur l'internet et ses services. Ainsi en six ans (1999-2005) « *chat* » a atteint une fréquence de 56 dans la revue de l'EPI et 48 dans *le monde informatique*. Nous tenons à préciser que cette fréquence était en hausse au fil de ces années.

En effet, d'autres indices de son intégration se montre dans son emploi sans glose (sans explication), et sa transcription sans aucun signe typographique particulier

⁹⁸ Le petit ROBERT électronique, *Op.cit.* 2009.

(majuscule, caractère). Cela donc nous montre l'adaptation, sur le plan sémantique, de ce mot par les locuteurs mais aussi constitue un signe de son assimilation au lexique français. Par ailleurs, la recommandation officielle de cet anglicisme en langue française est, d'après les dictionnaires : « *dialogue en ligne* » mais l'emploi le plus dominant au sein de notre corpus reste l'anglicisme *chat*. (voir leurs fréquences en annexe).

Il en va de même pour son dérivé : le verbe « *chatter* » que nous avons repéré dans les deux revues informatiques mais avec une fréquence moins importante que son précédent. En fait, il se trouve que les locuteurs du français usent de ce procédé sémantique afin de désigner la même action mais dans des domaines différents. Il s'agit pour l'anglicisme de constituer un synonyme d'une lexie française dont cette dernière englobe un peu plus de signifiés que le premier qui n'est fonctionnel que dans un domaine beaucoup plus restreint. Nous parlons donc dans ce cas de la restriction de sens.

2.4- Intégration par gamme de fréquence

L'une des difficultés que les spécialistes éprouvent à discerner l'emprunt linguistique consiste dans la nécessité de déterminer le degré de son intégration. C'est pourquoi, il est nécessaire de capter, dans cette étude, la gamme de fréquence d'une liste d'emprunts en rapport avec l'informatique et de répondre ainsi à la question suivante : est-ce que la fréquence élevée d'un anglicisme favorise son intégration dans la langue française ?

Par rapport au processus d'intégration des lexies en termes d'emprunts dans la langue-cible, Cheriguen, F, considère que la fréquence d'emploi contribue parfois à l'insertion de ces mots étrangers. Il écrit à ce propos : « *au début de son passage de la langue A (origine) à la langue B (langue emprunteuse), le terme (futur emprunt) est un xénisme perçu par le destinataire comme un mot inconnu, c'est-à-dire n'entrant dans aucune catégorie comme unité lexicale de sa langue. Mais dans la mesure où ce terme ne va pas sans une définition de son référent, une traduction ou un repérage de celui-ci, il dessine déjà le cadre de sa future insertion dont la reprise ou non de ce terme par*

d'éventuels locuteurs ou auteurs détermine son degré d'acceptabilité»⁹⁹. Mais, selon le même auteur cela n'est pas toujours évident car : « la fréquence élevée n'est pas toujours une condition suffisante pour le passage du xénisme au rang d'emprunt »¹⁰⁰.

Nous avons remarqué que les anglicismes qui sont repris dans le corpus renvoient toujours à l'actualité du domaine de l'informatique et de l'internet. Autrement dit, ces termes sont employés dans les domaines les plus sollicités par les locuteurs à savoir : les programmes et les logiciels de gestion, le réseau de communication (l'internet), les programmes d'enseignement et le domaine de la publicité. Nous pouvons dire que les fréquences d'emploi des anglicismes informatiques varient en fonction de l'importance et de la nécessité des domaines dont ils sont employés. Ceci constitue un facteur favorable pour leur intégration.

Quant aux anglicismes informatiques qui ont une faible fréquence dans le corpus, nous pensons qu'ils sont utilisés pour répondre à un besoin occasionnel ou bien les domaines dont ils désignent ne sont pas d'un usage important (ne sont pas trop sollicités par la communauté). Ainsi leur intégration n'est pas seulement tributaire de leurs fréquences d'usage, mais aussi de la volonté des usagers et de leurs compétences.

En sommes, se limiter au seul critère de la fréquence d'emploi pour juger de l'intégration des anglicismes n'est pas suffisant même s'il favorise dans bien des cas leur assimilation.

Conclusion

Avant de conclure sur ce qui concerne l'analyse des aspects de l'emprunt intégré dans la langue d'accueil, nous pouvons dire qu'il y a au niveau phonétique et phonologique des adaptations concernant certains anglicismes qui présentent des dissimilitudes par rapport au système phonétique français, ajoutant à cela les quelques difficultés qu'ils contiennent au niveau de la prononciation. Nous avons exposé alors les cas où la langue française a assimilé certaines lexies anglaises en les adaptant à leur système de prononciation et de transcription.

⁹⁹ CHERIGUENE, F, *Op.cit.* 2002. P80-81.

¹⁰⁰ Idem.

Pour ce qui est des anglicismes qui ont été sujets à des adaptations au niveau morphosyntaxique, nous les avons exposés et classés en fonction du type de modifications qu'ils ont subi. Il s'agit donc des cas où la langue française a attribué ses marques morphologiques et syntaxiques aux lexies empruntées à l'anglais pour qu'elles deviennent des unités intégrées dans son lexique.

Nous notons que l'aspect morphologique de l'emprunt linguistique ne se détache pas de son aspect sémantique, ce qui crée une certaine difficulté puisque l'emprunt tire sa signification et sa valeur de sa place au sein du système linguistique dans lequel il est intégré, et puisque le champ structural de deux mots correspondants est peu souvent identique dans les deux systèmes : la langue source et la langue cible.

En finissant ce chapitre par ce qui peut apporter l'emprunt au niveau du sens quand il s'intègre dans un système linguistique, nous pouvons dire que durant leur évolution diachronique, les emprunts linguistiques peuvent voir leur sens se changer, s'étendre ou, au contraire, se restreindre.

Chapitre III
Analyse des xénismes

Introduction

Après avoir étudié d'une manière générale les critères d'intégration des anglicismes informatiques dans le deuxième chapitre et constaté que, bien qu'il subisse des transformations de forme et de sens, l'emprunt linguistique pourrait ne pas être adopté par la langue receveuse.

Il s'agit d'examiner dans ce présent chapitre certains termes d'emprunt à l'anglais dans le domaine de l'informatique, et qui sont sujets à quelques marques métalinguistiques. Ces mots sont considérés comme des anglicismes non assimilés ou en voie d'intégration car ils présentent des difficultés de leur insertion au sein du lexique français du point de vue de leur aspect morphologique. Ajoutant à cela leur faible fréquence d'usage dans le discours des revues consultées qui ne favorise pas leur assimilation. Nous nous sommes attaché particulièrement au suivi des contextes d'usage de ces anglicismes dans le discours et leurs particularités morphosyntaxiques, sémantiques et phonétiques. Nous nous pencherons également sur les abréviations que nous avons dégagées du corpus et qui constituent des formes d'emprunt.

Le xénisme implique toujours la problématique de son intégration dans la langue emprunteuse. Chaque vocable étranger emprunté par une langue donnée est candidat au statut d'emprunt achevé au sein de cette dernière. Mais ce processus connaît parfois des obstacles au niveau interne de la langue (linguistique) et/ou au niveau externe à la langue (sociolinguistique).

Le fait d'employer une lexie empruntée d'un système A dans un autre système B, signifie-t-il l'attestation de son intégration au sein de ce dernier ? Autrement dit, la problématique de l'intégration d'un xénisme constitue-t-elle l'attestation de son évolution et de son éventuelle acceptation en tant qu'élément faisant partie intégrante de la langue d'accueil ?

Dans le but de répondre à cette question nous étudierons le cas des vocables qui sont considérés comme étrangers au système de la langue française. Autrement dit, les anglicismes que cette dernière n'a pas encore transformé selon les lois linguistiques de son système, c'est-à-dire, qu'elle ne les a pas complètement intégrés. Cheriguen,

F.¹⁰¹ affirme à ce propos que ce genre de lexie n'est que candidat à l'emprunt, car, selon l'auteur, le xénisme contrairement à l'emprunt n'est pas mis en morphologie du fait « *qu'il n'appartient pas à la langue cible pour laquelle sa base est étrangère* ».

En effet, comme nous l'avons indiqué dans le premier chapitre, la frontière entre le xénisme et l'emprunt réside dans le degré d'intégration du terme emprunté. Une lexie, donc, demeure xénisme tant qu'elle est glosée (accompagnée d'un commentaire métalinguistique) ou employée occasionnellement dans le discours. Ainsi, pour la distinction entre les deux catégories, nous nous sommes penché sur la classification des lexies anglaises répertoriées dans le corpus en fonction de leur fréquence d'usage mais aussi en fonction des modifications qu'elles ont subies aux différents niveaux phonétique, morphosyntaxique et sémantique. Aussi, nous nous sommes intéressé à leurs contextes d'usage.

La remarque que fournit l'auteur susnommé résume ce que nous avons écrit car le passage du xénisme à l'emprunt ne se fait qu'à travers les différents critères d'intégration. Il écrit : « *Les premières attestations d'un xénisme dans un texte traitant d'un domaine spécialisé sont surtout à prendre en considération dans le cadre d'un suivi des usages et des formes ultérieures pour comparer les différents emplois ou constater l'emploi unique, si c'est le cas. Si les emplois sont fréquents, un tel xénisme peut supposer un éventuel emprunt* ». ¹⁰²

3- Marques du xénisme

1.1- Marques typographiques

Comme pour la plupart des xénismes, ceux du lexique informatique ne permettent pas souvent de mesurer le degré d'intégration. Nous avons déjà constaté, à travers des exemples pris du corpus, que les anglicismes informatiques s'intègrent dans le lexique en fonction de leur utilité et de leur importance pour expliciter des fonctionnalités. Cela avant même qu'ils soient entérinés par les lexicographes. Cette

¹⁰¹ CHERIGUEN F. « *typologie des procédés de formation du lexique* », in *cahier de lexicologie*, n°55, Didier-Érudition, Paris, 1989, pp. 53-59.

¹⁰² CHERIGUEN, F. *Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère*. Edition CASBAH, Alger 2002. P 220.

intégration est progressive et variable en fonction des contextes d'usage et tout simplement de l'utilisateur.

En effet, ce caractère progressif de l'intégration des anglicismes se traduit dans la grande variabilité de leur transcription orthographique. L'identification même de ces « termes voyageurs » est parfois tributaire de leur aspect graphique mais aussi typographique.

Nous avons remarqué que l'usage de ces signes se manifeste formellement comme suit :

- L'usage de la majuscule conformément à la langue française.
- Mise entre guillemets de l'anglicisme.
- L'écriture en italique de la lexie empruntée

1.1.1- L'usage de la majuscule aux premiers emplois

Il ne serait pas sans intérêt d'étudier ici les majuscules affectées à l'initiale de certains anglicismes. En effet, cette marque orthographique est employée surtout aux premières apparitions de ces emprunts. Mais aussi, nous avons remarqué que certains termes apparaissent souvent en lettres majuscules dans notre corpus.

Exemples : « SHIFT », « MS-DOS », « BACKUP », « CONTROL », « BASIC », « CD-ROM », « SETUP », « INSTALL ».

Il faut noter que l'emploi de ces majuscules pour certains anglicismes ne signifie pas leur rejet par le lexique français. En effet, pour les lexies qui figurent avec l'initiale en majuscule, surtout durant les premiers usages, nous pensons qu'il s'agit de la volonté de souligner un nouveau mot ou celle d'indiquer des noms propres aux logiciels ou produits informatiques. Cependant, nous pouvons dire aussi que les anglicismes employés sous cet aspect graphique témoignent parfois qu'ils ont subi la loi du système français qui leur confère une majuscule.

Concernant les anglicismes qui figurent tout en majuscule, ils pourraient être sujets d'hésitation par rapport à leur adoption par les usagers (auteurs et lecteurs

francophones). L'usage de cette marque orthographique pourrait être aussi un indice révélateur du caractère étranger du mot, car il se distingue avec cet aspect des autres lexies. Mais cela n'est pas toujours évident vu les cas qu'on a étudiés. Des lexies comme « *Buzz* », « *Bug* », « *Hacker* », qui se trouvent transcrites en lettres majuscules pour longtemps ont malgré cela cheminé vers l'emprunt car, elles n'ont pas gardé la majuscule.

1.1.2- Usage des guillemets

L'emploi des marques typographiques témoignent d'une instabilité de certains anglicismes et probablement de la distance prise par l'utilisateur quant à l'emploi de ces derniers. Toutefois, nous avons remarqué dans le dépouillement du corpus qu'il y a une précarité concernant l'usage des guillemets.

Nous trouvons des xénismes qui perdent leurs guillemets dès le deuxième, le troisième ou parfois même le quatrième usage ou plus. Nous avons traité ces cas dans les deux revues consultées¹⁰³ et cela après avoir repéré les anglicismes employés entre guillemets, mais aussi les contextes dont les quels perdent ces derniers et enfin ceux qui résistent et gardent ce type de marques typographiques.

Le tableau suivant englobe les anglicismes qui ont subi l'usage des guillemets dans le corpus que nous avons traité :

Anglicisme	Vocable ayant subi l'usage des guillemets.	Vocable employé sans guillemets après usage.	Vocable ayant gardé les guillemets.
Buzz	+	+	-
Blog	+	+	-

¹⁰³ Il s'agit des deux revues constituant notre corpus, *l'EPI (établissement publique informatique) et le monde informatique*.

Webmastering	+	+	-
Backup	+	+	-
Hacker	+	+	-
Cookies	+	+	-
E-book	+	-	+
E-mail	+	+	-
Firewall	+	+	-
Login	+	+	-
Newsgroup	+	-	+
Joystick	+	-	+
Downsizing	+	-	+
Megadrive	+	+	-
Arcade	+	+	-
Shareware	+	+	-
Preview	+	-	+
INCHES	+	-	+
Newline	+	+	-

Control	+	-	+
Device	+	+	-
shift	+	-	+
MS-DOS	+	+	-
PostScript	+	+	-

La marque (+) est placée dans les cases où la réponse est positive, contrairement à la marque (-).

Commentaire :

Nous assistons donc ici à un usage variable des guillemets au sein des deux revues étudiées. Nous tenons à signaler que la revue « **EPI** » (établissement public informatique) publie un nombre beaucoup plus important d'articles que la deuxième revue « *Le monde informatique* » en l'occurrence. De ce fait, la première présente un nombre relativement important d'anglicismes par rapport à la deuxième, mais aussi dans cette dernière ces termes ont une fréquence¹⁰⁴ réduite par rapport à la revue « **EPI** » où ils figurent avec une très grande fréquence d'emploi. Ceci alors facilite le processus d'intégration de ces termes d'emprunts.

Nous remarquons aussi une certaine hésitation à employer sans guillemets les anglicismes qui ont une faible fréquence d'emploi. Ils sont présentés, la plupart du temps accompagnés de ce signe typographique. Cela signifie-t-il que le terme qui a une fréquence d'emploi élevée a plus de chance d'être adopté et employé sans marques typographique ni marques métalinguistique ? La réponse est oui pour les termes du vocabulaire général de l'informatique. Mais pour les anglicismes qui désignent des détails sur la spécialité la réponse pourrait être négative dans certains cas.

À travers le contenu de ce tableau, nous comprenons que les anglicismes qui perdent les guillemets dès le second ou le troisième usage sont dans un stade bien

¹⁰⁴ Les fréquences d'usage sont mentionnées en annexe.

avancé pour l'intégration. Toutefois, les termes qui gardent les guillemets pour plus longtemps à l'image de : « **INCHES** », « **joystick** », « **downsizings** », « **control** », « **preview** », « **newsgroup** », « **E-book** », « **shift** » sont toujours considérés comme des xénismes candidats à l'intégration (pas encore adoptés par les usagers). Mais, à force d'être utilisés dans le discours, ces anglicismes peuvent s'installer définitivement dans le lexique de la langue cible.

1.2- Marques linguistiques

1.2.1- Xénismes accompagnés d'une traduction et/ou d'un équivalent

Devant la présence en force des anglicismes informatiques au sein du lexique français, nous ne pouvons ignorer la présence des éléments de traduction (termes français) pour ces emprunts. Nous constatons alors une certaine résistance face à la prolifération des anglicismes. En effet dans notre corpus, qui est constitué de plusieurs articles, les auteurs de ces derniers s'efforcent d'utiliser les formes françaises afin de faire face probablement à la domination de l'anglais dans ce champ. Mais dans un domaine aussi sensible que l'informatique, il est bien délicat de préserver et de privilégier la francophonie.

Nous précisons que la traduction des anglicismes que nous avons repérés au sein du corpus n'est pas systématique. Car, dans bien des cas, elle est utilisée tardivement et ne parvient pas à supplanter l'usage des formes anglaises. Par ailleurs, le choix du terme français est motivé par son association au sens de l'anglicisme et de son équivalence par rapport à ce dernier. De ce fait, dans notre recherche la plupart du temps, les traductions introduisent simplement des équivalents. Il s'agit en fait d'une traduction de l'acception empruntée plutôt que de l'anglicisme lui-même.

Nous pensons que l'équivalence imposée ne sera intégrée le plus souvent que si elle apporte une sorte de confort à l'utilisateur. Alors, pour que la traduction d'un anglicisme soit adoptée, il faut qu'elle soit facilitatrice sur le plan de la prononciation et de la compréhension. Il arrive ainsi qu'un équivalent bien formé soit proposé sans réel succès et de ce fait l'équivalence peut apparaître peu pertinente.

Ce qui justifie cette remarque c'est les fréquences d'usage de ces termes (anglicismes et équivalents). Autrement dit, la fréquence élevée d'un emprunt dans le discours signifie son adoption par les usagers. De façon générale, l'apparition répétitive d'un terme étranger dans la langue emprunteuse est considérée comme une tendance vers l'intégration.

Pour illustrer davantage ce que nous avons avancé, nous exposerons un tableau qui comporte les anglicismes traduits au sein du corpus :

Terme anglais	Équivalent (traduction)	Remarques
Data	Donnée	Anglicisme intégré mais peu employé par rapport à son équivalent français (voir en annexe).
Directory	Répertoire	Anglicisme utilisé rarement (usage occasionnel et faible fréquence)
Floppy	Disquette	Anglicisme utilisé pour les dénominations commerciales
Hard	Matériel	Mention (anglicisme) figurant sur les matériels ou dans les logiciels.
Hardware	Matériel	La même mention que celle citée ci-dessus.
Prompt	Invite	Anglicisme peu employé

		(occasionnellement), élément du vocabulaire de l'internet.
Ram	Mémoire vive	L'abréviation anglaise est la plus utilisée et elle est rarement traduite.
Rom	Mémoire morte	Il en va de même pour cet anglicisme.
Scroll	Défilement	Élément de sécurité électronique, anglicisme peu employé.
Scrolling	Défilement	Anglicisme employé occasionnellement.
Soft	Logiciel	Type de logiciel. L'intégration du terme anglais est confirmée par sa domination dans le discours.
Software	Logiciel	Même remarque pour ce terme d'origine anglaise.
streamer	Dévideur	Cet anglicisme n'a pas dépassé le stade du xénisme, peu utilisé donc il est peu connu. Nom de programme.

Upgrade	Révision	Usage occasionnel de l'anglicisme, il reste donc une mention figurant sur les langages de commande.
Firewall	Pare-feu	Anglicisme figurant sur les matériels ou dans les programmes et les messages. Sa fréquence d'usage est faible dans le discours par rapport à son équivalent (voir annexe)
Data-show	Boule de commande	Anglicisme figurant dans les programmes et sur les matériels. Traduit à deux reprises mais il a survécu au sein de la langue française grâce son utilité et sa fonction commerciale. Il n'est pas entièrement intégré.
Joystick	Code élément, manette de jeu.	Emploi occasionnel de l'anglicisme, traduit à chaque usage. Mention figurant sur les manettes de jeux. Peu utilisé et beaucoup plus sur le matériel.
Newsletter	Infolettre	Termes entrés dans le

		vocabulaire. Apparaissent tous les deux dans le discours. (Voir annexe)
Login	Identifiant	l'usage de l'anglicisme supplante celui de sa traduction.
Hacker	Fouineur	L'anglicisme supplante son équivalent dans le discours, adopté par les usagers mais pas complètement intégré.
Backup	sauvegarder	La forme anglaise figure uniquement sur les boutons ou dans les messages, elle est rarement présente par rapport à son équivalent.

Remarque :

Le recours à la traduction est un moyen très répandu au sein de notre corpus. En fait, ce procédé facilite la compréhension des mots étrangers aux monolingues, mais aussi l'amène à utiliser des termes relevant de sa langue et de son environnement social. En ce qui concerne les termes exposés dans le tableau, nous constatons des flottements qui touchent l'usage des équivalents. L'utilisation de l'équivalent se fait parfois avec hésitation comme par exemple entre parenthèses ou employé comme explication de l'anglicisme.

Cette situation révèle une certaine domination des anglicismes dans le domaine informatique. Rappelons que les dictionnaires et les institutions officielles chargées de préserver la francophonie, proposent des termes français « officiels » comme

équivalents afin d'éviter l'usage des termes anglais, mais cela demeure sans efficacité sur le terrain.

En fait, l'utilisateur ne cherche pas forcément à vérifier l'existence d'une norme, il utilise le terme le plus courant, celui qu'il connaît et qui lui est facile à prononcer, sans effectuer une recherche dans un dictionnaire ou un document officiel. La fréquence plus au moins importante des termes d'emprunt et de leurs équivalents servira de facteur important pour leur intégration progressive.

1.2.2- Xénismes accompagnés d'une définition

Le recours à la définition est un moyen qui facilite la compréhension des emprunts par les locuteurs. Dans un domaine comme celui de l'informatique, ce procédé est employé pour aider les usagers à maîtriser certaines fonctionnalités comme l'internet et la maintenance du matériel informatique, dont la terminologie employée dans ce champ est majoritairement anglaise.

Les xénismes utilisés avec des définitions sont nombreux au sein de notre corpus. Nous avons à cet effet distingué deux cas de figure :

- 1- Des anglicismes qui figurent toujours accompagnés d'une définition.
- 2- Des anglicismes qui s'emploient sans définition dès le second usage.

Concernant la deuxième catégorie, nous considérons que la disparition de la définition après le premier usage est, dans la majorité des cas, significative car, cela pourrait constituer un indice d'adoption. En d'autres termes, ces xénismes sont à considérer comme des candidats à l'assimilation, autrement dit, ils sont en bonne voie d'intégration.

En fait, ce qui retient notre attention dans ce cas c'est la première catégorie parce que, les termes qui figurent dans le discours accompagnés toujours d'une définition fonctionnent comme des xénismes. Du point de vue des linguistes, les usagers du xénisme sont souvent portés sur la « définition », l'aspect sémantique du

terme étranger¹⁰⁵. En effet, ce qui motive ce recours à la définition serait probablement le caractère étranger de certains termes d'emprunt qui pose des complications sémantiques (par soucis de compréhension).

Nous allons illustrer nos propos par quelques exemples pris du corpus et nous exposerons aussi la manière dont ces xénismes sont présentés par leurs usagers :

1.2.2.1- Xénisme suivi d'une définition

Anglicisme	Contexte d'usage	Nombre d'apparition
Adware	« on a tenté d'orienter ces achats sur internet au moyen d' Adware . Ce logiciel permet de cibler les habitudes de surf de l'internaute afin de lui proposer des offres publicitaires adéquates ». (Dans la revue <i>EPI</i> n°104 en décembre 2001). Il est à noter que dans le même article, ce terme est formé à partir de l'anglais « advertisement » et « software ».	5 dans <i>l'EPI</i> 3 dans <i>le monde informatique</i> .
Link	Cliquez sur « Lint », ce lien hypertexte permettant de lier deux ou plusieurs consoles vous permettra d'accéder à un autre site ». (Dans le monde informatique, du 17-01-2004.	1 dans <i>l'EPI</i> 2 dans <i>le monde informatique</i> .
Phishing	« veuillez installer le nouveau logiciel anti- phishing . Protégez votre compte de <i>cette technique utilisée par les escrocs en ligne pour extorquer vos coordonnées bancaires</i> »	1 dans <i>Le monde informatique</i> .

¹⁰⁵ CHERIGUEN F. *Op.cit.* 2002, P 192.

Remarque :

Bien que dans cette situation ces termes renvoient à des contenus sémantiques différents de ceux connus en langue source, l'informatique leur a attribué alors des sens nouveaux pour désigner des produits à commercialiser et aussi des programmes à manipuler sur internet.

De ce fait, ces emprunts demeurent inconnus en langue cible et cela nécessite leur définition à chaque usage.

1.2.2.2- Xénisme précédé d'une définition

Anglicisme	Contexte d'usage	Nombre d'apparitions
Plonk	« ... à l'image du bruit que fait un courriel quand il tombe dans une liste noire : plonk ! » (Dans l'EPI n°116 année 2003). Il est à noter qu'il s'agit d'une onomatopée en langue source.	2 dans la revue <i>EPI</i>
Worm	« contrairement aux virus traditionnels, ce type se produit d'ordinateur en ordinateur, généralement au travers d'un réseau, et qui produit des dégâts en cascade. C'est Worm .	3 dans la revue <i>EPI</i> . 3 dans <i>Le monde informatique</i> .

Remarque :

Souvent la précision apportée par la définition a un aspect descriptif. Le contexte montre bien que ces xénismes sont peu utilisés dans les revues exploitées. Il semble que cette faible fréquence se justifie probablement par le nombre restreint des usagers des produits désignés par ces anglicismes. C'est d'ailleurs pour cela que ce

type d'emprunt a moins de chance d'être intégré dans le lexique de la langue emprunteuse.

Puisque nous avons désigné par xénisme tout emprunt linguistique n'ayant pas encore intégré le système de la langue emprunteuse, il convient de citer ici, comme nous l'avons fait avec l'emprunt intégré, les raisons ayant entraîné la non adaptation des anglicismes étudiés (mis à part celles que nous avons abordées ci-haut) par le lexique de la langue française.

Nous allons parler dans ce qui suit des aspects linguistiques auxquels les anglicismes pris du corpus ne sont pas conformes :

1.2.3- Aspect phonétique

Il s'agit ici des termes anglais qui figurent dans le lexique de la langue française sans aucune modification au niveau phonétique/phonologique. Ces anglicismes ont gardé les mêmes critères phonétiques c'est-à-dire la même prononciation dans la mesure où l'aspect phonétique est tributaire de l'aspect graphique et donc, il s'agit aussi des termes qui gardent la même transcription de la langue source.

Les termes, « **Thread** », « **Streaming** », « **viewer** », « **browser** », « **Download** », « **phishing** », « **Backup** », sont des termes qui présentent des difficultés de prononciation aux locuteurs francophones. Même si nous n'avons pas utilisé un corpus oral au cours de cette recherche, les dictionnaires que nous avons consultés nous ont fourni des prononciations anglaises qui ne sont pas compatibles avec le système phonétique français. Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, les deux systèmes phonétiques : français et anglais, présentent des différences remarquables surtout au niveau des voyelles. De ce fait, l'intégration de ces termes reste tributaire de son usage répété et de la compétence des locuteurs francophones à prononcer à l'anglaise.

Nous constatons aussi que les exemples susmentionnés et même la totalité des emprunts que nous avons traités dans ce présent chapitre n'ont pas subis des modifications sur le plan de la transcription. Ils ont gardé ainsi l'écriture de la langue source et cela ne favorisera pas leur chance d'être intégrés par le français.

1.2.4- Aspect morphosyntaxique

Concernant l'aspect morphologique, les termes non intégrés morphologiquement sont ceux qui n'ont pas subi des modifications morphologiques. Autrement dit, ce sont les anglicismes qui n'ont pas réussi à servir de base lexicale dans la langue cible (emprunteuse). Cependant, même si la morphologie constitue un critère rigoureux de la distinction emprunt/xénisme, il n'en demeure pas moins que les xénismes n'ayant pas subi de changements sous cet aspect peuvent connaître le processus d'intégration à travers d'autres critères à l'image de celui de la gamme de fréquence.

Pour ce qui est du critère syntaxique, nous avons remarqué l'absence d'accord en genre et en nombre chez certains emprunts à l'anglais employés dans le discours. En effet, dans certains cas qui se sont offerts à nous, des anglicismes sont employés au pluriel mais sans porter, toutefois, la marque de cette catégorie. Nous citons l'exemple de :

Anglicisme	Contexte d'usage	Remarque
Backup	« Pour faire les Backup de votre travail » (Dans la revue EPI du 17-12-2002.	Nous constatons l'usage de l'article au pluriel mais la lexie ne s'accorde pas avec ce dernier.
Média-Player	« L'ensemble des média-Player fonctionnent de cette manière ... ». <i>Le monde informatique du : 12-04-2004.</i>	L'anglicisme ne s'accorde pas en nombre malgré la présence du déterminant.
Wysiwyg	« Des écrans wysiwyg... » Le monde informatique	L'anglicisme est employé en tant qu'adjectif français mais il ne s'accorde pas

	du : 17-12-2004.	avec son précédant comme l'indique la norme française.
--	------------------	--

Remarque :

Ce que nous pouvons faire comme remarque concernant le tableau ci-dessus est qu'il y a une certaine hésitation à accorder l'anglicisme avec l'article français qui le précède. De ce fait, nous pouvons dire que ces lexies se manifestent comme des xénismes qui ne sont pas assimilés du côté morphosyntaxique. En outre, les lecteurs des revues en question ne sont informés sur le nombre, dans ce cas là, que par l'article qui accompagne l'anglicisme.

Il est justifiable donc de dire que l'absence de la marque du pluriel dans ces lexies pourrait en effet être un indice révélateur de leur caractère étranger. Leur cheminement vers l'emprunt définitif (intégré) reste dépendant de leur utilité au sein de la langue. Autrement dit, leur acclimatation au système morphosyntaxique du français serait tributaire de certains paramètres extralinguistiques, dont la volonté des locuteurs (usagers) à l'intégrer, mais aussi, de leur fonction (utilité) au sein de leur environnement sociolinguistique.

1.2.5- Les sigles¹⁰⁶

L'informatique comme tout domaine technique et scientifique a recours, entre autre chose, aux signes abrégatifs afin de dénommer un certain nombre de ses concepts. Dans ce volet de notre travail, nous allons examiner un échantillon de sigles empruntés par le français à l'anglais.

Nous signalons que le sigle constitue un phénomène lexical qui appartient à une famille linguistique dont le but est de réduire morphologiquement un segment. Ce procédé linguistique se constitue principalement de :

¹⁰⁶ Dans cette partie nous nous sommes intéressés uniquement aux sigles empruntés à la langue anglaise et qui peuvent subir les lois linguistiques de l'adaptation des emprunts.

- **la siglaison** : « formation de sigles à partir des premiers éléments (lettres, noms de lettres, syllabes) des mots d'un syntagme »¹⁰⁷
- **L'acronyme** : « sigle prononcé comme un mot ordinaire ». Une autre définition est donnée pour l'acronyme : « c'est un mot formé de syllabe de mots différents ».¹⁰⁸
- **L'abréviation**: « expression, mot abrégé à l'oral ». ¹⁰⁹ voici « c'est-à-dire » qui s'abrège en « c.à.d. »
- **L'aphérèse** : « chute d'un phonème ou d'un groupe de phonèmes au début d'un mot »¹¹⁰. On dit « net » pour « internet » par aphérèse.
- **L'Apocope** : « chute d'un phonème, d'une ou de plusieurs syllabes à la fin d'un mot »¹¹¹. On dit « télé » pour « télévision » par apocope.
- **La troncation** : « procédé d'abrégement d'un mot polysyllabique par suppression d'une ou plusieurs syllabes »¹¹². « vélo » est la troncation de « vélocipède »

Il est à noter qu'en général aucun point ne se trouve entre les lettres de l'acronyme, mais on écrit parfois l'abréviation avec des points après les lettres.

Celui-ci représente d'une part un nom commun, tout en minuscules comme lisp, acronyme de List Processing « traitement de listes » ou comme prologue, acronyme de programmation en logique.

D'autre part, il représente un nom commun, tout en majuscules comme **RAM** acronyme de **R**andom **A**ccess **M**emory, ou EPROM, acronyme de **E**rasable **P**rogrammable **R**ead **O**nly **M**emory « mémoire à lecture seule programmable et effaçable ». Parfois les lettres de l'acronyme peuvent prendre un accent. Il s'accorde en genre et en nombre.

¹⁰⁷ Le petit robert CD-ROM/ Sous la direction de REY-DEBOVE J. et REY A. 2009.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ *Ibid.*

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² *Ibid.*

En fin de compte, le sigle est une « suite d'initiales de plusieurs mots qui forme un mot unique prononcé avec les noms des lettres »¹¹³. Nous avons relevé des sigles qui peuvent se prononcer entièrement, à l'image des acronymes suivants :

- **Basic**¹¹⁴, sigle de : *Beginners All-purpose Symbolic Instruction Code* « code symbolique universel pour enseigner aux débutants ».
- **BINHEX**, sigle de : *Binary Hexadecimal*, (méthode de conversion pour les fichiers binaires).
- **IMAP**, sigle de : *Internet Messaging Access Protocol*. (protocole de messagerie)
- **VOD**, sigle de : *Vidéo On Demand*. (service proposé, généralement sur internet, de diffusion des programmes audiovisuels).

Nous avons aussi repéré des sigles qui se prononcent lettre par lettre à l'image de :

- **HTML**, sigle de : *Hypertext Markup Language*. (Format sous lequel on écrit des pages web)
- **IP**, sigle d'Internet Protocol.
- **BBS**, sigle de : *Bultin Board System*. (ce sont des serveurs qui permettent des échanges d'informations et de fichiers).

Ce qui est frappant dans ce phénomène de la siglaison c'est que parfois les sigles fonctionnent comme des noms communs qui s'accordent en genre et en nombre. Revenons à la norme, ce qui est important dans l'ensemble des règles françaises concernant le sigle, c'est l'invariabilité. En d'autres termes, le sigle ne doit pas s'accorder en genre et en nombre.

Cependant, nous avons relevé deux cas d'accord en nombre où l'auteur d'un article, publié dans la revue *EPI* (n°100 année 2001), a mis les deux unités lexicales empruntées à savoir : RAMs et WEBs au pluriel. Cela signifie-t-il que ces sigles sont assimilés, du moins morphologiquement, par le lexique français ? La réponse est non car, comme nous venons de le dire, ces unités ne subissent jamais les normes d'accord

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Ibid.*

en français. Par ailleurs, nous ne pouvons pas remettre en cause leur intégration dans la langue française dans la mesure où sauf les fréquences d'usage (leur apparition répétée dans le discours) et la volonté des usagers qui peuvent déterminer leur adoption.

Un autre aspect pourrait constituer un indice révélateur de l'intégration des sigles. Il s'agit de leur graphie. En effet, lorsque ces derniers apparaissent en lettres minuscules et sans marques typographiques, cela veut dire qu'ils sont en mesure d'être intégrés. Nous citons l'exemple de : Net, Web, pc.

En somme, nous pouvons dire qu'en dehors de ces paramètres, il est difficile de considérer un sigle comme un emprunt intégré car, la majorité des sigles et des abréviations sont utilisés par un public restreint spécialisé dans le domaine de l'informatique.

Nous pouvons mentionner aussi que, dans le vocabulaire informatique, la siglaison ou l'acronyme, technique de formation des termes, est considéré comme la méthode la plus usuelle dans le but d'abrégier les groupes de mots. Brouzeng E. écrit à ce propos : « les sigles sont souvent empruntés en raison de la difficulté à conserver les mêmes lettres dans la langue d'arrivée »¹¹⁵. En effet, la siglaison reflète un système qui n'a été créé que dans le but de faciliter la coopération scientifique entre les informaticiens dans le monde.

2- L'usage des xénismes

2.1- La fréquence

Dans certains cas qui se sont offerts à nous, nous avons remarqué l'usage occasionnel de quelques anglicismes informatiques. Le nombre de termes utilisés occasionnellement est très restreint et se limite à une dizaine au total. Nous tenons à préciser que ces « termes passagers » ont une fréquence d'usage très faible et ne dépasse pas 5 emplois pour chaque lexie.

¹¹⁵ BROUZENG E. « *Emprunt et néologie dans la langue de l'électronique* », in cahiers de l'institut de linguistique de Louvain, 6 (1-2), P 219-228. 1980.

Ces termes sont : « **Notepad** », « **Buffercount** », « **Break** », « **Smart card** », « **Syslogging** », « **Batch** », « **Interrupt** », « **Flip** », « **Risc** ».

Mais la question qui mérite d'être posée est celle qui se rapporte au statut et au devenir de ces termes. À vrai dire, ce que nous retiendrons de la définition de l'emprunt c'est qu'une lexie empruntée demeure xénisme tant que le système de la langue cible ne l'a pas intégré. En effet, si nous nous basons sur la distinction termes reconnus/inconnus, nous relevons que ces anglicismes sont considérés comme des emprunts non assimilés vu leur faible fréquence dans le corpus. Par ailleurs, nous trouvons que ces xénismes sont employés uniquement pour désigner des langages de commandes, nous les trouvons aussi figurant sur les produits informatiques ou parfois ils présentent les noms des programmes exclusivement employés par les informaticiens.

C'est pour cette raison que ces vocables restent inconnus aux usagers non spécialisés en informatique. Chaurand J.¹¹⁶ affirme à ce propos que « *si dans un texte français quelques mots d'une langue étrangère sont introduits mais non rapportés à la situation de ceux qui les emploient, il n'y a pas d'emprunt* ». Donc, ces termes ne sont pas à confondre avec ceux entièrement intégrés selon l'un des aspects qu'on a cités auparavant. Ils sont considérés comme des emprunts occasionnels autrement dit, des xénismes

3.2- La motivation

Dans les articles constituant notre corpus, les emprunts informatiques à l'anglais de nécessité sont quantitativement très importants. C'est le résultat de la suprématie du monde anglo-saxonne dans les domaines relatifs aux nouvelles technologies. De façon générale, tous les produits informatiques nouveaux sont exposés régulièrement dans les revues électroniques afin de les faire connaître aux usagers. De ce fait, nous remarquons la domination d'un effet de mode chez les producteurs et les lecteurs de ces articles. De même, cela se montre à travers le maintien de l'appellation originale (anglaise) de certains appareils, logiciels et

¹¹⁶ CHAURAND J. *introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, Paris, 1997.

programmes informatiques, tels qu'ils sont appelés en langue source même après leur commercialisation et leur usage dans le monde francophone.

Par ailleurs, la terminologie informatique du français, faisant parti de l'usage quotidien de beaucoup de locuteurs (administrateurs, enseignants, informaticiens), est caractérisée par un vide lexical remarquable. Ce phénomène est constatable aussi dans les textes des revues que nous avons fouillés. Ceci rend nécessaire, voire indispensable, l'emprunt de certains termes informatiques anglais. De plus, ce sont des mots représentant surtout les noms propres aux logiciels et aux appareils tels que les ordinateurs et d'autres programmes informatiques. Il s'agit là d'emprunts appelés généralement : emprunts de nécessité. Ce type : « est le transfert d'une langue à l'autre d'un signe accompagné de son dénotatum [c'est-à-dire de son référent] jugé inexistant et indispensable en langue emprunteuse. Visant donc à combler une lacune onomasiologique, il répond à une nécessité pratique». ¹¹⁷ Ces emprunts sont abondants au sein du lexique informatique du français.

Nous constatons aussi que le recours aux anglicismes de ce type est extrêmement fréquent dans les domaines qui se rattachent à l'internet et aux supports multimédia. De ce fait, il nous a paru nécessaire de proposer cet examen sans prétendre à l'exhaustivité sur ce point, observons les cas qui nous semblent significatifs :

Liste des anglicismes, considérés de nécessité, en rapport avec le web

Anglicisme	Signification
Webmastering	Conception des sites internet et administration des serveurs (spécialité)
Webzine	Magazine électronique diffusé sur internet.
Hacker	Pirate informatique qui agit par gout de défi, sans intention

¹¹⁷ Mémoire en ligne, URL : http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html#toc90. Consulté le : 19-02-2010.

	de nuire.
E-book	Des livres disponibles en version électronique sur internet et téléchargeables pour l'impression.
Firewall	Logiciel qui permet de sécuriser les informations personnelles.
Newsgroup	Échange des messages écrits dans un espace virtuel sur un réseau télématique.
Buzz	Bourdonnement.
Login	Identifiant d'accès à un réseau internet.
Bookmark	signet
Download	Téléchargement
Hotkey	Raccourci
Nickname	Pseudonyme
Refresh	Actualiser

Commentaire :

Le processus d'intégration des emprunts dits de nécessité est celui qui se fait de manière plus rapide que les autres vu l'importance de leur diffusion sur internet et à travers les revues. Mais en ce qui concerne les termes que nous avons cités dans le tableau ci-haut, il est vraiment prématuré d'affirmer leur intégration. Cela se justifie par le fait que ces lexies n'ont pas adopté les lois phonétiques et morphosyntaxiques du français. Ces anglicismes demeurent alors des xénismes candidats à l'intégration. En

effet, le plus important dans ce phénomène c'est le besoin d'exprimer des nouvelles technologies. Quant à la fréquence relative à ces anglicismes de nécessité, elle n'est pas tout à fait révélatrice de leur intégration, mais elle contribue à leur diffusion.

De manière générale, une fois que les locuteurs francophones et plus particulièrement les usagers du domaine de l'informatique prennent conscience de l'importance et de l'utilité de la chose que désigne l'anglicisme, ils recourent automatiquement à l'utilisation de ces emprunts à chaque fois qu'ils en auront besoin.

Contrairement aux lexies anglaises ayant une fréquence d'usage élevée dans le corpus, celles qui n'apparaissent qu'une seule ou deux fois nous mènent à penser que leur emploi répond à un besoin momentané de décrire ou de désigner un produit ou un programme.

3.3- La durée de vie du xénisme

Dans cette partie nous nous focaliserons sur les anglicismes qui disparaissent du lexique informatique du français et cela après avoir figuré pendant un temps dans les revues étudiées.

Il s'agit des termes qui ont subis une durée de vie limitée pour ne pas dire courte.

Nous exposerons un échantillon d'anglicismes dont nous avons suivi l'évolution durant la période qui s'étale de 1995 jusqu'à 2005. Nous fournirons après les remarques nécessaires.

Les noms des deux systèmes d'exploitation « **MS-DOS** » et « **WINDOWS95** » sont des anglicismes apparus au début des années 1990. Ils font partie des premiers systèmes utilisés dans le monde et ils sont issus en plus du monde anglo-saxon. À partir, de l'année 1995 le MS-DOS avait connu une régression du nombre d'apparition dans la revue EPI. Durant les deux années : 1995 et 1996 sa fréquence était de 24 apparitions. Mais durant les années suivantes et jusqu'à 2002 sa fréquence était de 13 apparitions en six ans. Après cette année et jusqu'à 2005, aucune fréquence de ce terme n'a été signalée par le logiciel *lexico3*.

Le système « **WINDOWS95** » est apparu en 1995, cette appellation a été empruntée parallèlement au produit en question (window veut dire fenêtre en anglais). Avant l'arrivée de ce logiciel en France, les informaticiens utilisaient le MS-DOS, mais il est clair qu'après la découverte du nouveau système ces derniers avaient régressivement cessé d'utiliser l'ancien. Face à cette situation l'anglicisme disparaît avec le produit qu'il désigne. Nous pouvons dire que MS-DOS, en tant qu'emprunt a été remis en question malgré son usage fréquent durant une période déterminée. Ainsi, sa vie s'achève au sein du lexique de la langue cible (le français en l'occurrence), car son intégration était occasionnelle et elle était due à un besoin et une nécessité pratique d'exprimer des nouvelles réalités linguistiques propres à un domaine technique qui est l'informatique.

Concernant le « **WINDOWS95** », nous pouvons dire qu'il a subi le même sort avec l'arrivée bien sûr des nouveaux systèmes d'exploitation à l'image de « **WINDOWS98** » en 1998 et de « **WINDOWS xp** » en 2000. En fait, son évolution avait connu une fin en 2002, car sa fréquence d'usage était de 56 en trois ans (1995 à 1998) et de 21 en quatre ans (1998-2002). Il en va de même pour les termes suivants : « **ACCESS** » « **SCRIPTWRITER** » « **NETWORK** ».

Conclusion :

En résumé, l'étude du processus de l'intégration des emprunts linguistiques est difficilement discernable. Nous voyons que le jugement du degré de leur assimilation est réalisable à travers un certain nombre d'indices. En effet, après avoir analysé dans cette partie les anglicismes que nous avons considérés comme des xénismes non-assimilés par le lexique de la langue emprunteuse, nous allons conclure ce chapitre avec certaines remarques.

En somme, l'étude des xénismes nous montre qu'un emprunt peut être remis en question malgré son usage (du moins occasionnel) dans la langue cible. Par ailleurs, nous avons dégagé certains indices qui expliquent le statut du xénisme dans une langue. Autrement dit, ce qui empêche ce dernier d'atteindre le stade de l'emprunt achevé (assimilé).

Nous avons constaté que les flottements qui caractérisent certains xénismes comme l'usage des équivalents ne sont pas favorables à leur intégration. Nous avons remarqué aussi que les marques typographiques et graphiques constituent un indice important pour le repérage des xénismes et de même pour l'évaluation de leur degré d'intégration.

Dans le présent chapitre, nous nous sommes intéressé aussi aux manières dont les xénismes s'emploient. Nous avons distingué des xénismes suivis ou précédés d'une définition et des xénismes traduits ou remplacés par des équivalents. Nous avons trouvé aussi des xénismes qui disparaissent après un usage momentané.

Conclusion générale

Étant dû au contact des langues et considéré comme un processus inévitable pour l'enrichissement lexical de ces dernières, l'emprunt linguistique est souvent motivé par le souci de désigner des nouvelles réalités parvenant de l'étranger.

Notre conclusion est d'un caractère déductif dans la mesure où l'analyse lexico-sémantique que nous avons menée n'est qu'une tentative d'analyser un corpus électronique limité mais varié afin d'essayer d'aborder la problématique d'intégration des anglicismes informatiques en langue française.

En effet, notre étude dont l'intitulé est *l'étude lexico-sémantique des anglicismes informatiques en langue française : cas des revues électroniques*, a pour objectif de répondre à la question suivante : est-ce que les anglicismes informatiques qui figurent au sein de notre corpus ont intégré le lexique du français ?

De ce travail, nous parvenons à dire que la réponse est partiellement positive, car, après vérification de la réalisation de nos hypothèses, nous avons déduit que la majorité (soit, plus de cinquante cinq pourcent) des anglicismes informatiques que nous avons étudiés sont intégrés dans le lexique de la langue française. Cette intégration s'est effectuée selon plusieurs critères que nous avons jugés comme des indices révélateurs de leur assimilation dans la langue emprunteuse.

Dans le but de savoir comment ces anglicismes informatiques prennent leur place au sein du lexique français, nous avons analysé les changements au niveau morphosyntaxiques, phonétiques, graphiques et sémantiques qu'ils ont subi. De ce fait, nous avons montré qu'il s'agit d'un processus d'adaptation qui consiste à porter des modifications sur ces termes afin de les intégrer dans le système de la langue française.

En ce qui concerne les adaptations au niveau phonétique des termes analysés, nous avons observé plusieurs changements qui sont dus à la différence entre les deux systèmes phonétiques : français et anglais. En fait, nous avons dégagé des lexies qui contiennent des sons que le français ne possède pas dans son système à l'image de la prononciation des deux voyelles [a] et [i]. Pour cela, nous avons constaté à travers cette analyse que les anglicismes en question ont été sujets soit de substitution de voyelles, soit de suppression de certains sons qui présentent des difficultés de prononciation aux locuteurs du français. Nous avons signalé, à cet effet, l'absence,

dans le système consonantique et vocalique français, de certains phonèmes véhiculés pas ces termes d'emprunt à l'anglais, ce qui oblige l'emprunteur francophone à les remplacer par d'autres propres au français.

En général, nous pouvons dire que dans le but de faire intégrer ces anglicismes informatiques dans son système phonétique, le français a du imposer quelques évidents arrangements de prononciation.

Pour ce qui est de l'aspect phonologique, certains des termes que nous avons analysés ont été sujets d'un traitement spécifique car, ils montrent des phénomènes orthographiques propres à l'anglais et que le français ne contient pas à l'image de l'usage successif du phonème /o/ dans « spool ». Nous avons rencontré, de ce fait, des anglicismes qui ont vu leur orthographe prendre une autre allure, celle plus compatible à l'orthographe française.

Il est évident que l'approche lexico-sémantique de l'emprunt est fondée sur la morphologie aussi bien que la phonétique. Dans la terminologie française de l'informatique, nous avons observé que l'on procédait par la même manière de former des composés, ce qui affirme théoriquement que l'influence de la langue anglaise se voit clairement dans le vocabulaire informatique français.

Parmi les anglicismes que nous avons soumis à l'analyse, nous avons remarqué que certains ont été adaptés par la langue française en subissant des modifications au niveau morphosyntaxique. En d'autres termes, nous avons constaté à travers cette étude qu'après avoir subi l'ajout des affixes français, certains des anglicismes analysés ont contribué à la formation de nouvelles lexies par le procédé de la dérivation. Nous avons confirmé, à ce titre, l'hypothèse que nous avons posée au début de ce travail sur la possibilité pour les lexies étudiées de produire de nouveaux termes au sein du lexique français. Ceci, grâce à l'addition des suffixes et des préfixes, propres au français, à ces anglicismes.

Un autre indice morphologique a été repéré dans notre corpus, il s'agit du procédé de la composition. À ce titre, nous avons pu dégager des mots composés dits hybrides car, ils sont formés à base des emprunts à l'anglais. Ces termes que nous avons classés parmi ceux intégrés dans la langue française, sont adaptés à la

morphologie de cette langue selon le procédé de la composition qui consiste à joindre deux éléments linguistiques pour former un terme ayant un autre sens.

Dans ce même volet, une partie des termes d'emprunts à l'anglais pris du corpus ont subi des marques syntaxiques du genre et du nombre propres à la langue française. En somme, nous avons dégagé des lexies anglaises qui ont épousé les marques du pluriel françaises à savoir l'ajout du « s » selon la norme de cette langue, et par la voie de plusieurs procédés exposés au sein de ce travail.

Il en va de même pour la catégorie du genre car, nous avons obtenu des anglicismes qui sont assimilés soit au féminin, soit au masculin. En fait, au sein de la langue anglaise nous avons remarqué l'absence de l'attribution du genre à ces lexies ; de ce fait, le français les a intégrées en leur attribuant l'appartenance à l'un de ces genres.

Nous avons remarqué qu'au niveau du sens les anglicismes informatiques ont beaucoup apporté à la langue française. Les calques sémantiques, considérés comme type d'emprunt, et déjà existant dans le français, assumaient un nouveau sens par influence de la signification possédée de la lexie au sein de l'anglais.

En fait, nous avons répertorié dans le cadre de cette recherche des lexies françaises qui ont épousé des sens nouveaux importés par l'envahissement des anglicismes informatiques. En effet, comme nous l'avons supposé dans nos hypothèses, des adaptations au niveau sémantique ont été observées au sein de certaines lexies qui font partie de notre corpus.

Par ailleurs, les changements sémantiques observés à travers les termes analysés sont, soit par restriction de sens pour certains, ou par élargissement de sens pour d'autres. Nous avons constaté aussi que plusieurs mots français pris du corpus et relevant du domaine de l'informatique ont été calqués sur des anglicismes en épousant le sens véhiculé par ces derniers.

En revanche, si la plupart des anglicismes que nous avons traités tout au long de ce parcours sont intégrés dans le lexique informatique de la langue française vu le processus d'adaptation qu'ils ont connu, le reste de ces emprunts (soit près de

quarante-cinq pourcent) ne sont pas assimilés par cette langue. Nous les avons considérés, à cet effet, des xénismes à la conquête d'une place au sein du lexique français.

En effet, nous avons trouvé qu'au sein de notre corpus, les xénismes sont repérables à travers des marques linguistiques, orthographiques et typographiques. Ce sont des signes qui nous ont permis de dire que ces anglicismes ne sont pas intégrés. Il s'agit aussi dans ce cas des indices qui montrent qu'une lexie étrangère figure dans le discours de la langue d'accueil avec des marques qui la distinguent des autres lexies françaises. En fait, il s'agit d'une manière d'informer les lecteurs que l'unité en question n'est pas adoptée par le lexique de la langue receveuse. Ainsi, elle demeure un terme étranger à cette langue.

Nous avons déduit que les marques typographiques à l'image des guillemets, des parenthèses et des lettres en majuscule qui figurent au cotés de certains des anglicismes traités constituent des marques de distinction par rapport aux autres lexies. Cependant, certaines d'entre eux ont perdu l'usage de ces indices au fil du temps, elles ont pu atteindre alors le stade de l'emprunt intégré.

En outre, quelques anglicismes figurent dans notre corpus accompagnés parfois des définitions, des traductions et des explications du fait de leur sens inconnu aux locuteurs français. Pour cela, nous les avons traités en tant que des xénismes qui ne sont pas exclus d'une éventuelle intégration.

Avant de conclure, nous pouvons dire que les emprunts linguistiques dans le domaine de l'informatique pourraient avoir l'occasion de changer de sens et même de forme pendant le stade de leur vie orale et écrite au sein de la langue qui les reçoit.

Pour conclure, il nous faut dire que durant cette étude l'aspect temporel ne nous a pas été favorable pour le traitement de toutes les particularités que peut présenter un pareil corpus ; d'autant plus que les revues électroniques exploitées ne se résument pas aux années étudiées. Cette modeste recherche nous ouvre d'autres pistes exploitables portant sur l'aspect sociolinguistique et lexico-sémantique des anglicismes informatiques au sein du vocabulaire du français parlé particulièrement en Algérie. En

d'autres termes, nous voudrions approfondir encore cette étude dans une recherche ultérieure.

Références bibliographiques

AREZKI Abdenour, « Le rôle et la place du français dans le système éducatif algérien », In, le français en Afrique, n°23, juin 2008, P.29. URL : www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/23/AREZKI%20Abdenour.pdf. Consulté le : 29-12-2011.

BAIDER Fabienne. *Emprunt linguistique, empreintes culturelles*, actes de la rencontre internationale de Nicosie, 4 décembre 2004. L'Harmattan, Paris 2002.

BIDERMANN-PASQUES Liselotte, HUMBLEY John, *La réception de mots anglais dans les journaux français : l'application de quelques principes d'harmonisation graphique*. In: Langue française. Vol. 108 N°1. La variation graphique et les rectifications de l'orthographe française (1990). pp. 57-65.

BLANK A, « pour une approche cognitive du changement sémantique lexical: aspect sémasiologique », In *théories contemporaines du changement sémantique* In *Mémorial de la société de paris, 2000, tome IX, Peeters. 1999.*

BROUZENG Evelyne, « Emprunt et néologie dans la langue de l'électronique », in cahiers de l'institut de linguistique de Louvain, 6 (1-2), 1980.

CHADELAT Jean-Marc. *Valeur et fonction des mots français en anglais à l'époque contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2000.

CHAURAND Jeun, *Introduction à l'histoire du vocabulaire français*, Bordas, Paris, 1997.

CHERIGUENE Foudil, *Les mots des uns, les mots des autres : le français au contact de l'arabe et du berbère*. Edition CASBAH, Alger 2002.

CHERIGUENE Foudil, « typologie des procédés de formation du lexique. » in Cahier de lexicologie, n° 55, Didier_Érudition, paris 1989.

COLOT. S. *Guide de lexicologie créole*, IBIS rouges Éditions, 2002.

DEROY Louis. *L'emprunt linguistique*, ED. Les belles lettres, Paris 1956.

ESSONO. J.M. *Précis de linguistique générale*, L'Harmattan, 1998.

FETHI Nasser, *Emprunts lexicologiques du français à l'arabe, des origines jusqu'à la fin du XIXe siècle*. Thèse universitaire, Paris 1966.

GUILBERT Louis, *La néologie lexicale*, Larousse, Paris, 1975.

LEROY Sarah. *Glasnost et Perestroïka, les pérégrinations des deux russismes dans la presse française*. In *Mots. Les langages du politique, [l'emprunt et sa glose]* n° 82. Novembre 2006.

LOVECCHIO Nicholas. *L'intégration des anglicismes dans le champ de la sociolinguistique : le cas du lexique labovien en français*. Master2 linguistique soutenu en juin 2008 sous la direction de M. André THIBAUT. UFR de langue française, université Paris Sorbonne. Paris IV.

MALHERBE Michel. *Les langages de l'humanité*, Paris : Seghers, 1983.

MARIETTE Meunier-Crespo, « les anglicismes dans la presse d'information espagnole », in : *journal des traducteurs*, vol.32 n°3, 1987, URL : <http://id.erudit.org/iderudit/002437ar>. Consulté le: 10-02-2010.

Mémoire en ligne, URL : http://www.memoireonline.com/03/07/402/m_modes-moyens-formation-termes-biochimiques5.html#toc90. Consulté le : 09-02-2010.

OURFAHLI Joseph, *Analyse comparée des emprunts informatiques dans la langue arabe et française*, Thèse de magistère soutenue en 2007 sous la direction de M. SALOOM Jihad. Université d'Alep. URL : <http://ha/archives-ouvertes.fr/doc/00/41/20/48/pdf/thèse.pdf>. Consulté le: 11-02-2010.

REY-DEBOVE Josette. *La linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*, Armand colin, Paris 1998.

SALAH-EDDINE, R, « les emprunts dans la presse marocaine d'expression française », dans Latin, D. et Poitier, Cl, *contact de langues et identités culturelles*, Québec, presses de l'université Laval-Agence Universitaire de la francophonie, 2000, P 303.

SCHÖNE Maurice. *Vie et mort des mots*. Troisième édition [rev]. Paris : presses universitaires de France, 1959. Coll. (Que sais-je).

SCHWAB Wallace, « les anglicismes dans le droit positif québécois », dossier du conseil de la langue française (étude juridique), n° 21, Montréal, Éditeur officiel du

Québec, 1984. Cité par : Paul PUPIER, *in* revue québécoise de linguistique vol. 16, n°2, 1987. URL : [http //id.erudit.org/id_éruit](http://id.erudit.org/id_éruit). Consulté le : 21-03-2010.

HORDE Tristan, « *Note sur l'emprunt* », *in* *Bref* n°12, 1977.

Dictionnaires :

Le nouveau petit ROBERT, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, version électronique. Nouvelle édition de Paul ROBERT, Sous la direction de Josette REY-DEBOVE et Alain REY, 2009.

Oxford Advanced learner's dictionary, 8th Edition, 2010.

Annexe

Nous exposerons dans ce qui suit l'ensemble des termes analysés tout au long du corpus ainsi que leurs fréquences dans les revues fouillées :

Anglicisme	Fréquence dans la revue « <i>EPI</i> »	Fréquence dans la revue « <i>Le monde informatique</i> »
Explorer	20	08
Scanner	18	14
Scruter	11	07
Windows	102	88
Pc	118	67
Mail	136	89
e-mail	88	56
bug	98	51
bogue	54	22
software	72	34
hardware	68	33
hacker	56	22
format	102	88
cyberspace	28	11
driver	49	15
webmaster	33	09

hard	69	28
chat	122	104
chatter	26	08
CD-ROM	134	111
Cédérom	78	22
Cookie	72	18
Blog	56	54
Blogue	38	11
Processor	23	04
Processeur	56	22
Computer	18	09
Mégaoctet	11	10
Disquette	104	98
Déboguer	98	43
Réinitialiser	67	21
Antislash	85	18
Blacklister	21	13
Spammer	11	06
Formater	112	88
Web	148	142

Net	98	91
Webcam	78	66
Chunks	32	21
Shift	22	12
MS-DOS	12	04
Backup	09	09
Control	13	13
Setup	11	11
Install	08	08
Data	18	18
Directory	07	07
Floppy	10	10
Prompt	05	05
Scroll	08	05
Scrolling	02	02
Spool	18	17
Streamer	10	04
Upgrade	02	02
Firewall	09	02
Data-show	11	13

Joystick	04	09
Login	33	02
Blogueur	11	05
Blogueuse	06	06
Googleur	08	12
Initialisation	22	21
Basic	11	08
Shareware	36	06
Souris	122	67
Mouse	19	09
Sprite	13	07
Alias	32	11
Compilateur	21	02
Hypermedia	68	32
Postscript	19	05
Antislash	55	14
Javascript	14	01
Webcamera	23	04
Webmagazine	34	07
Cybernaute	22	01
Internet		

Newsmagazine	22	03
Cybercafé	16	09
Cybercriminalité	12	02
Windows-info	08	15
Cyberlettre	11	03
Cyberdélinquance	14	11
Cyber	22	08
Network	18	01
Newline	11	04
Word	47	13
Ram	67	22
Rom	23	02
Toile	22	24
Shift	15	32
Control	15	21
Setup	07	11
Data	18	13
Directory	04	01
Upgrade	03	01
Data-show	06	01
Adware	08	

Link	09	02
Phishing	02	01
Plonk	05	01
Worm	06	01
Webmastering	12	06
Newsgroup	21	13
Downsizing	08	04
Megadrive	06	02
Arcade	13	01
Preview	09	03
Inches	07	01
Device	11	02
Notepad	02	02
Buffercount	01	02
Break	05	01
Smart card	01	02
Syslogging	01	01
Batch	04	00
Interrupt	07	01
Flip	01	00

Risc	03	01
Webzine	09	07
Bookmark	02	00
Download	15	04
Nickname	03	00
Refresh	11	03
Hotkey	08	01
Thread	01	00
Viewer	04	02
Browser	13	06
Media-player	22	13
Wysiwig	02	01
Wondows95	24	10
WindowS XP	32	22
Windows98	21	09
Scriptwriter	11	02
Access	13	03
Binhex	01	01
Imap	01	04
Vod	01	01

Html	54	22
Ip	43	15
BBS	18	07

Résumé : *Le présent travail, portant sur l'étude du phénomène de l'emprunt linguistique, et plus particulièrement sur les anglicismes informatiques, s'inscrit dans une optique lexico-sémantique. Il vise en fait, le traitement de la problématique de l'intégration de ces derniers dans la langue française à travers deux revues électroniques.*

Nous avons remarqué que certains de ces emprunts à l'anglais ont été adaptés par la langue française en subissant des modifications soit, au niveau morphosyntaxique, phonétique/phonologique ou sémantique. Ces termes intégrés se distinguent en fait, des termes appelés des xénismes du fait que ces derniers gardent leur caractère étranger et demeurent des emprunts non lexicalisés, autrement dit, non adaptés.

Mots-clés : *Anglicisme, xénisme, intégration, adaptation.*

Abstract : *The present work, concerning the study of the phenomenon of the linguistic loan, and more particularly the computing anglicisms, joins in a lexicosemantic optics. He aims in fact, the treatment (processing) of the problem of the integration of these last ones in the French language through two electronic magazines (reviews).*

We noticed that some of these loans in English were adapted by the French language by undergoing modifications is, at the morphosyntactic, phonetic / phonological or semantic level. These integrated (joined) terms distinguish themselves in fact, terms called the xénismes of the fact that these last ones keep (guard) their foreign character and are left by not lexicalized, in other words, not adapted loans.

Keywords : *Anglicism, xénisme, integration, adaptation.*

المخلص : العمل التالي ذا علاقة بموضوع الاقتراض اللغوي بصفة عامة و استعمال الالفاض الانجليزية في اللغة الفرنسية بصفة خاصة في ميدان الإعلام الآلي. من خلال صفحات مجلتين الكترونييتين متخصصتين في ذات المجال سنحاول دراسة هذه الظاهرة اللغوية من حيث اندماج هذه الكلمات الانجليزية في محتوى قاموس اللغة الفرنسية و العوامل التي تشارك في تكييف هذه الالفاض .

اقتراض لغوي – تكييف الاقتراض – كلمات غير مكيفة – اندماج لغوي:الكلمات المفتاحية